

Nom et prénom :

Paul Boqvist, Marie Paulette

Titre du Mémoire

Liens sociaux dans l'intégration des immigrants :

Quelle préférence dans l'établissement de ces liens, parcours individuel ou parcours en collectif ?

Année Académique : 2019-2020

Master en politique économique et sociale

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidée et soutenue d'une façon ou d'une autre dans la concrétisation de ce projet.

D'abord, merci à ma famille pour son soutien moral qui m'a aidé à aller jusqu'au bout de cette trajectoire.

Ma reconnaissance s'adresse principalement aux membres de ma commission, messieurs Wagener, Georis et Puissant qui ont accepté de m'accompagner et diriger dans ce travail de mémoire par leurs conseils avisés.

Je remercie également les personnes qui ont participé à cette étude pour des entretiens. Merci pour le temps et la confiance que vous m'avez accordés dans le partage de vos récits, même douloureux pour certains.

Finalement, ma reconnaissance s'adresse à la FOPES de m'avoir permis de faire ce parcours universitaire très enrichissant en Politique Economique et Sociale.

Extrait :

« Oui je suis intégré parce que si tu ne l'es pas on t'oublie et il y a beaucoup de choses qui t'échappent si tu ne fais pas partie de la société. Par exemple, avec un titre de séjour tu es limité, tu ne peux pas voter, décider, mais avec la nationalité, tu es parmi ceux qui décident et pour ça, il faut l'arracher pour être à ce niveau-la quoi ».

Abouba

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 L'immigration et le processus d'intégration qui l'accompagne.....	1
2. Mise en contexte et problématisation du travail.....	3
2.1 Définition du mot « intégration ».....	3
2.2 Bref historique de l'immigration en Belgique	5
2.3 Mise à l'agenda de la politique de l'intégration	8
2.4 L'application concrète de cet agenda	11
2.5 Historique des parcours d'accueil et d'intégration des primo-arrivants en Belgique	13
2.5.1 <i>En Flandre</i>	14
2.5.2 <i>En Wallonie</i>	15
2.5.3 <i>À Bruxelles</i>	16
3. Cadre Théorique.....	17
3.1 Définition de certains concepts liés à la migration	18
3.2 Qu'est-ce qu'un Immigré ?.....	18
3.3 Qu'est-ce qu'un réfugié?	19
3.4 Que signifie être un sans-papier?.....	20
3.5 L'acculturation	20
3.6 L'Intégration et la notion de Lien Social	22
3.7 Quelques définitions de l'intégration.....	23
3.8 Définition du Lien Social	26
3.9 Transnationalisme, source de lien pour les personnes immigrées	31
4. Méthodologie de la recherche – Méthode qualitative.....	34
4.1 Collecte des données – Entretien.....	34
4.2 Entretiens semi-directifs	35

4.3	Sources documentaires	35
4.4	Description de la population cible.....	36
4.5	Difficultés rencontrées dans la constitution de l'échantillon.....	36
4.6	Grille d'entretien	38
4.7	Grille d'entretien	39
1)	Concept : Migration	39
2)	Concept : Intégration - Lien social de participation élective	40
3)	Concept : Objectifs – Intégration - lien de participation organique, lien de citoyenneté.....	40
5.	Modèle d'analyse	43
5.1	Analyse thématique des entretiens.....	44
5.2	Axes analytiques	44
5.3	Départ du pays d'origine	45
5.4	Choix de la Belgique.....	47
5.5	Arrivée en Belgique.....	49
5.6	Intégration et lien social.....	51
5.6.2	Lien social par le quartier de résidence et par la communauté d'origine (<i>lien de participation élective</i>)	55
5.6.3	Situation des personnes immigrées au niveau de l'emploi.....	59
5.6.4	La situation des immigrés sur le marché du travail est plus difficile	61
5.6.5	Lien social par le milieu professionnel (<i>lien de participation organique</i>)	61
5.6.6	Certains sont victimes de discrimination.....	63
5.6.7	Rupture socio-culturelle « nécessaire »	65
5.6.8	Perception et description de la notion d'intégration par les personnes interviewées.....	66
5.7	La résilience à travers le lien de citoyenneté.....	68
5.8	Sont-ils intégrés selon l'Union européenne ?	69
6.	Conclusion	70

Bibliographie.....	77
---------------------------	-----------

Introduction

1.1 L'immigration et le processus d'intégration qui l'accompagne

Avec les vagues d'immigration récentes qu'ont connu les pays occidentaux ces dernières années, aujourd'hui, cette question domine les discours politiques, sociaux et familiaux, et l'intégration des immigrants devient autant partie des agendas des politiques que ceux des chercheurs. Que ce soit dans les réunions politiques, dans les cafés/restaurants ou dans les diners de famille, le sujet s'impose. En effet, lors des élections de ces dernières années, les candidats de presque toutes les familles politiques ont fait de la migration un des thèmes de leur campagne électorale, voire même le thème central de ceux appartenant aux partis de l'extrême droite et de l'extrême centre. Plus souvent qu'autrement, le discours de ces derniers se concentrent sur une sorte de crainte engendrée par les « envahisseurs », se référant aux immigrés, ces gens venus d'ailleurs, qui viendraient mettre en péril la « cohésion de nos sociétés par un processus de fragmentation culturelle [...], qui menacerait l'identité nationale, voire une « identité européenne » en construction¹. Pourtant bien qu'immigration et intégration aillent de pair, cette dernière joue parfois, un rôle secondaire dans les discours susmentionnés. En effet, les pays n'ayant pas de bonnes politiques d'intégration pouvant aider les personnes immigrées à participer de façon active à la société d'accueil, pourraient avoir des difficultés de les accepter. On peut donc dire que, de toute évidence, ces deux phénomènes sont liés. À ce propos, une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)² montre que « les pays ayant une large population d'immigré ont, pour la plupart, de meilleure performance en terme d'intégration »³.

Dans ce travail de mémoire relatif à la fin de mon parcours universitaire de master en Politique Économique et Sociale à la FOPES, je me suis intéressée à

¹Martiniello M., « La démocratie multiculturelle: citoyenneté, diversité, justice sociale », Paris : Presses de Sciences Po, 2011, p. 13

²<http://www.oecd.org/els/mig/Indicators-of-Immigrant-Integration-2015.pdf>

³ibidem, « ...If anything, countries that are home to high proportions of immigrants tend to have better integration outcomes.»

l'intégration des personnes immigrées en Belgique. Ma recherche s'est concentrée particulièrement sur les ressources et les mécanismes mis en œuvre par les personnes immigrées dans leur processus d'intégration. En plaçant le lien social au centre de ma réflexion, cette dernière cherchera à comprendre si le processus se fait de façon individuelle ou à travers des systèmes d'intégration informels ou officiels.

Le plan de mon travail se présente ainsi: La première partie énonce une mise en contexte général de l'objet de mon questionnement. Les différentes connotations du terme d'intégration, un bref historique de l'immigration en Belgique, à l'occasion duquel le processus de mise à l'agenda de la politique d'intégration et l'historique des différents parcours d'intégration seront expliqués.

La deuxième partie présente les outils théoriques mobilisés à partir de la littérature existante, pour essayer de répondre à ma question de recherche. On y retrouve entre autres, certains concepts liés à la migration, tels le concept d'intégration et celui du lien social. Les notions d'acculturation et de transnationalisme y seront aussi développées.

La troisième partie traite des aspects méthodologique et empirique qui ont aidé à produire ce travail. La méthode de collecte des données, l'entretien semi-directif, la mise à profit d'autres méthodes de recherche, le public-cible, le questionnaire et les conditions d'entretien y seront expliqués. La méthode d'analyse des données récoltées y sera aussi présentée.

La quatrième partie présente l'analyse de ces données, faite à partir d'extraits choisis parmi les entretiens. De façon chronologique, elle inclura d'une part, l'analyse des causes qui portent le migrant à quitter son pays d'origine, de son arrivée à destination considérée par plusieurs enquêtés comme source d'épreuves psychologiques et du choix de la Belgique. D'autre part, cette partie comprendra l'analyse du rôle du lien social dans le processus d'intégration en mobilisant principalement, la typologie du lien social de Serbe Paugam⁴. Elle fait aussi état de la perception que se font les personnes immigrées de l'intégration à laquelle

⁴ Paugam S., *Le lien social*, Paris, PUF "Que sais-je ?", 2008

viendra se joindre la notion de la résilience, utilisée pour expliquer le rôle du lien de citoyenneté dans la perception que se fait l'une des personnes interrogées de l'intégration.

2. Mise en contexte et problématisation du travail

2.1 Définition du mot « intégration »

Pour parler d'intégration, il est important de bien s'entendre sur sa définition. Du point de vue étymologique, l'expression intégrer vient du latin «integrare» qui signifie renouveler, rendre entier. Donc, l'intégration indique le fait d'entrer dans un tout, dans un groupe, dans un pays, etc.⁵. Au niveau sémantique, elle peut avoir divers sens dépendamment du contexte et de la discipline dans laquelle s'insère la recherche, ce qui sera développé dans le cadre théorique de ce travail. Par contre, selon Marco Martiniello⁶, bien que le Conseil européen ait adopté en 2004 plusieurs recommandations de base sur lesquelles la politique européenne d'intégration devait se poser, le texte n'inclut aucune définition claire du concept d'intégration parce que les différents gouvernements n'arrivaient pas à s'entendre là-dessus. Ce document qui devient la référence en matière d'action relative aux politiques d'intégration dans l'Union européenne, comporte des principes généraux qui doivent guider les Etats membres dans l'élaboration de programmes d'intégration. Martiniello résume ainsi certains des onze points de ces principes :

- « Principe 1- L'intégration est un processus réciproque d'accommodement mutuel entre les migrants et les résidents des Etats-membres
- Principe 2- L'intégration implique le respect des valeurs de base de l'Union Européenne
- Principe 3- L'accès à l'emploi est crucial pour l'intégration

⁵ Dictionnaire le Robert, 2010

⁶ op. cit., p. 82-83

- Principe 4- Une connaissance de base de la langue, de l'histoire et des institutions des sociétés d'accueil est indispensable
- Principe 8- La pratique des différentes cultures et religions est garantie par le Charte des droits fondamentaux
- Principe 9- La participation des migrants au processus démocratique est une clé pour l'intégration »⁷

En plus de ces principes, des ouvrages, un site internet et des réflexions sur l'élaboration des signes indicateurs de l'intégration ont été développés, sans oublier les parcours d'intégration pour les primo-arrivants instaurés dans les politiques d'intégration de plusieurs pays de l'Union et une législation relative à la lutte contre les discriminations raciale. Toutefois, Martiniello⁸ souligne que, bien que ces dispositifs constituent une base importante pour la création d'un autre modèle de l'intégration par l'Europe, l'adaptation avec les visions, les perceptions et les sensibilités des différents des pays membres conduit souvent à des solutions mixtes, lesquelles des fois peuvent être discordantes.

De plus, les politiques d'intégration, facilitent-elles la cohabitation ? En quoi aident-elles les immigrés à se sentir intégrés à la société belge ? Ou bien est-ce que ces derniers doivent compter seulement sur leur propre capacité pour développer un réseau ? Est-ce que leur intégration serait compromise en l'absence de la capacité de le développer ?

Plusieurs études ont déjà été consacrées à la problématique de l'intégration et ce, selon différents aspects passant d'intégration sociale à l'intégration économique des personnes immigrés. Par exemple, Selim Abou⁹ a analysé le défi que constitue le processus d'intégration pour les Etats en s'appuyant sur les politiques assimilationniste *et* multiculturaliste mises en œuvre par ces derniers.

⁷ idem

⁸ op. cit., p. 82-83

⁹ Selim Abou, « L'intégration des populations immigrées », Revue européenne des sciences sociales [En ligne], XLIV-135 | 2006, mis en ligne le 13 octobre 2009, consulté le 03 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ress/256> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.256>

Dominique SCHNAPPER¹⁰ a établi que le succès des politiques d'intégration des immigrés dépend de la capacité des sociétés démocratique européennes d'inclure véritablement tous ses membres. D'autres études cherchent à expliquer les avantages économiques de l'intégration des immigrés pour les pays d'accueil, telle celle de l'OCDE¹¹ qui souligne qu'« une intégration réussie apporte non seulement des avantages économiques et financiers, mais elle est également un important facteur de cohésion sociale »¹², pour ne citer que celles-là. Bien que la littérature existante abonde en recherches sur la question migratoire, on note par contre, que certaines facettes ont été davantage analysées que d'autres, telle l'adaptation des migrants aux us et coutumes ainsi qu'aux valeurs des pays d'accueil. Faire une liste exhaustive des études dans ce domaine serait fastidieux, parce qu'elles sont nombreuses et qu'elles ont été réalisées dans plusieurs disciplines.

Ma recherche ne s'éloigne pas trop de ces questions. Ma démarche sera d'essayer d'établir les relations qui existent entre l'intégration et des liens sociaux construits soit individuellement, soit par l'associatif ou les parcours d'intégration. D'où la question de recherche de mon travail : *« Dans quelle mesure l'intégration des immigrés peut être dépendante de la qualité des liens sociaux qu'ils entretiennent de façon individuelle (avec des connaissances et des amis), ou plutôt à travers des dispositifs officiels d'intégration tels que les parcours d'intégration et/ou les associations, etc. ? »*

2.2 Bref historique de l'immigration en Belgique

Pour bien appréhender le concept d'intégration il est aussi important de passer en revue l'histoire de l'immigration du pays auquel on fait référence, la Belgique dans le cas qui nous occupe.

¹⁰ Dominique Schnapper, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », in Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, No. 90, mis en ligne le 25 février 2008, consulté le 24 février 2020
URL: <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf>

¹¹ OCDE, « Les clés de l'intégration – Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection », in Éditions OCDE, (2016)

URL: <http://www.oecd.org/fr/migrations/integration-bienfait-europe.htm>

¹² ibidem

En effet, bien que les immigrés arrivaient et les émigrés partaient de la Belgique bien avant la deuxième guerre mondiale, c'est bien après celle-ci que les politiques migratoires ont commencé à voir le jour. Successivement, la Belgique a signé des conventions avec l'Italie (1946), l'Espagne (1956), la Grèce (1957), le Maroc et la Turquie (1964), la Tunisie (1969), l'Algérie et la Yougoslavie (1970). Dans le cadre de ces accords, ces pays devaient fournir la main-d'œuvre nécessaire pour soutenir le secteur de la construction, des mines et des transports, à cause de la main-d'œuvre nationale qui ne voulait plus travailler dans ces conditions difficiles et dangereuses.¹³

Avec le chômage qu'engendre la crise économique des années 70, le gouvernement décide de mettre un terme à l'immigration des travailleurs étrangers en 1974. Cette décision engendrera une autre forme de migration, grâce à une autre décision qui a été prise en 1968 au niveau de la Communauté Économique Européenne (CEE), l'ancêtre de l'actuelle de l'Union européenne (UE), laquelle donnait droit à tous les travailleurs des pays membres de s'installer dans un autre pays que le leur pour y travailler, comme c'est le cas aujourd'hui. Ces étrangers ont aussi le droit de faire venir leur famille, d'où le début de la migration sous forme de regroupement familial. Il y a aussi dans ces années-là, l'arrivée des étudiants étrangers inscrits à l'université, des travailleurs très qualifiés pour les centres de coordination des multinationales et des institutions internationales et des travailleurs sans autorisation de séjour. Dans les années 80 et surtout 90, le nombre de demandeurs d'asile a commencé son ascension avec les différentes guerres (civiles), famines et catastrophe dans les pays de l'Europe de l'Est, d'Afrique, pour ne citer que ceux-là.¹⁴

A partir de l'année 2000 la Belgique a connu une augmentation substantielle de la migration des personnes venant des nouveaux pays membres de l'Union Européenne et une diminution proportionnée l'immigration venant des pays anciens membres de l'UE. De 2004 à 2014, on a noté également une

¹³ <https://www.vivrebelgique.be/>

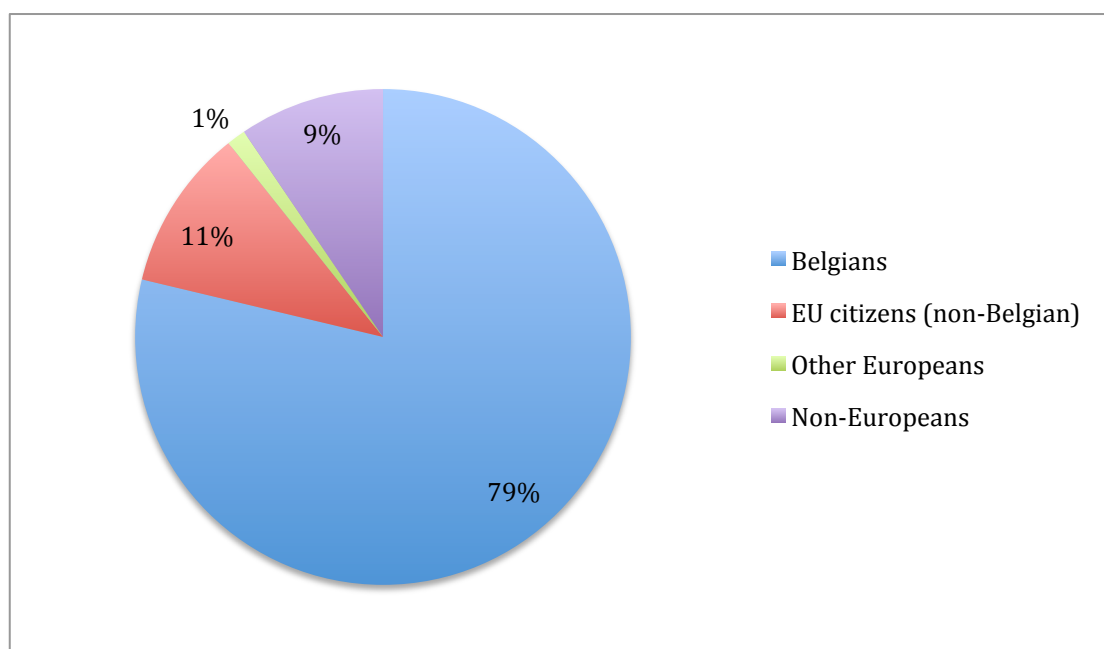
Vivre-ensemble, « Histoire de l'immigration en Belgique au regard des politiques menées », consulté le 18 février 2020

¹⁴ idem

diminution importante de la migration venant du Maroc et de la Turquie. Durant les cinq dernières années, avec les guerres au Moyen-Orient, la Belgique a aussi enregistré une immigration venant des pays tels l'Afghanistan, l'Irak, la Syrie et de ceux de l'Afrique subsaharienne tels le Soudan, la Somalie et l'Erythrée, etc.

D'après le dernier rapport disponible à ce jour, sur le site de l'Institut Bruxellois de Statistiques¹⁵, au 1^{er} Janvier 2018, la Belgique compte 11 376 070 personnes. Comme le montre la figure (1), ce nombre est divisé comme suit : 8 956 760 personnes nées en Belgique soit un pourcentage de (78.73%), 1 201 472 sont des ressortissants de l'Union européenne (10.56%), 140 110 de personnes venant du reste de l'Europe (1.23%) et 1 077 728 de personnes originaires de pays non-européens (9.48%).

Figure 1- Origines des composantes de la population Belge selon la nationalité à la naissance en %



¹⁵Institut Bruxellois de Statistiques Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse : <http://ibsa.brussels/themes/population/population#.Xa7PJJMzYdW>

Conséquemment, les pouvoirs publics et les citoyens se concertent sur des mesures facilitant l'intégration de ces personnes d'horizons divers tout en essayant d'éviter que des situations de conflits se produisent. En effet, ces habitants qui ont également des opinions différentes du vivre-ensemble, doivent avoir à leur disposition des ressources favorisant une cohabitation relativement paisible à Bruxelles, classée la 2^e ville la plus cosmopolite du monde après Dubaï, par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), dans son rapport en 2015.

2.3 Mise à l'agenda de la politique de l'intégration

Entretemps, cette nouvelle dynamique des migrations qui ne faisait pas partie des priorités de l'agenda politique a échappé aux pouvoirs publics qui affichaient un manque de vision politique ou sociologique voire même économique de la question. En effet, puisque la Belgique ne saurait délocaliser toute son industrie, elle a toujours eu recours à cette main d'oeuvre bon marché que constituent les personnes immigrées, pour pouvoir diminuer les normes de travail et les salaires des travailleurs. Le monde politique n'a que tardivement ou n'a pas voulu comprendre que ces immigrés allaient rester dans le pays, et qu'il fallait prendre des mesures pour faciliter leur insertion dans la société.

En mai 1991, le quartier Saint-Antoine de Forest s'est « embrasé » alors qu'un jeune s'est fait contrôler et arrêter de façon arbitraire par la police. Durant trois jours une partie de la jeunesse belge issue de l'immigration, s'est exprimée par la violence contre les équipes de polices, les voitures, les médias, etc., pour manifester leur mécontentement et leur frustration. Les pouvoirs publics ont dû, alors se rendre à l'évidence que ces gens font partie intégrante de la société belge.

Entretemps, les partis de l'extrême droite qui étaient déjà en train de connaître leur progression dans le paysage politique avec le succès du Vlaams Blok lors des élections communales de 1988, ont confirmé leur avancée lors des élections

de 1991. Les réactions politiques engendrées par ces violences ont, sans doute, été profitables à cette famille politique¹⁶.

Avec les émeutes de Forest, le problème de l'intégration de jeunes issus de familles d'origines immigrées, a commencé à attirer l'attention des pouvoirs publics et des politiques. La résonance de ces violences dans les médias jointe à la mobilisation de plusieurs acteurs de la société via des associations, ont contribué à faire de cette situation un problème public.

La notion de problème public est théorisée par Erik Neveu¹⁷. Selon lui, un problème public «n'est rien d'autre que la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique. Du plus tragique au plus anecdotique, tout fait social peut potentiellement devenir un « problème social s'il est constitué par l'action volontariste de divers opérateurs (Presse, Mouvements sociaux, Partis, Lobbies, Intellectuels...) comme une situation problématique devant être mise en débat et recevoir des réponses en termes d'action publique »¹⁸.

A la lumière de ces événements, les autorités ont reconnu l'existence d'un problème dû à l'absence d'une politique d'intégration. Le sujet prend de plus en plus sa place dans le débat public et les politiques ont finalement accepté l'idée selon laquelle la question doit inévitablement faire partie de leur « agenda », lequel concept est décrit par P. Garraud¹⁹ comme étant « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions »²⁰.

¹⁶ Zamora Vargas, D., « De l'égalité à la pauvreté: Une socio-histoire de l'assistance en Belgique (1895-2015) », Editions de l'Université de Bruxelles, 2019, chapitre V.
<https://books.google.be/books?id=okWQDwAAQBAJ&dq=l%27>, consulté le 15 avril 2020

¹⁷ Erik Neveu, « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication* [Online], 22 | 1999, Online since 23 May 2011, connection on 25 February 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2342>

¹⁸ ibidem

¹⁹ Garraud, P.(1990), cité par Hassenteufel, P., « L'analyse de la construction et de la mise sur agenda des problèmes publics », in *Sociologie politique : l'action publique, 2011*, pp. 43-64. Paris: Armand Colin, in Cairn ;

URL : <https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990-page-43.htm/>, consulté le 25 février 2020

²⁰ Ibidem

En effet, le 15 février 1993, le gouvernement vote la loi créant le Centre pour l'Egalité des Chances (UNIA aujourd'hui) qui est «une structure permanente de lutte contre le racisme et de promotion de l'égalité des chances et de l'intégration»²¹. Ce dernier vient remplacer le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, créé en 1989, et qui avait pour mission d'identifier et d'étudier des problèmes rencontrés par les communautés d'origine immigrée, afin de soumettre au gouvernement des recommandations relatives aux politiques d'intégration de ces personnes.

Avant qu'un problème arrive à figurer sur l'agenda des politiques, il passe par tout un processus composé de multiples paramètres. Stephen Hilgartner et Charles Bosk soulignent l'existence d'une forme de triage des problèmes qui arrivent à faire partie ou non de l'agenda des pouvoirs publics. Selon eux, étant donné que l'État ne peut pas inclure dans son agenda tous les problèmes en même temps, donc, « les problèmes doivent lutter pour occuper un espace dans les arènes publiques. Cette compétition est permanente ; [ils] doivent à la fois lutter pour entrer et pour rester sur l'agenda public ». Ainsi, ils identifient trois mécanismes qui se conjuguent dans ce processus: La mobilisation, la médiatisation et la politisation d'un problème.

- **La mobilisation:** Des citoyens s'organisent par des actions comme des grèves, des manifestations, actions symboliques, violences afin de capter l'attention des médias dans le but de solliciter l'appui de l'opinion publique, dans le but de forcer la main des pouvoirs publics. Parfois, des personnalités importantes tant au niveau politique, artistique, scientifique, que syndical, etc., sont sollicitées en vue de donner plus de crédit aux mouvements face à l'opinion publique.
- **La médiatisation:** Le mécanisme de médiatisation et celui de la mobilisation peuvent être liés. Il peut aussi fonctionner indépendamment de cette dernière en se basant essentiellement sur

²¹Centre pour l'Egalité des Chances (UNIA) : <https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia/historique-dunia>

le système médiatique telle que les stratégies éditoriales, qui structure l'actualité, en l'occurrence priorise certains événements par rapports à d'autres. Conséquemment, l'opinion publique influencée par la médiatisation d'un problème, peut porter à sa mise sur agenda, bien que d'autres études imputent un rôle de relais aux médias plutôt que celui d'initiateur dans la mise sur agenda d'un problème.

- **La Politisation :** Ce mécanisme est observé le plus souvent lors de campagnes électorales. Pour se donner du poids dans la compétition, les politiques vont inclure dans leur agenda certains problèmes de politique publique, en misant sur des avantages qu'ils peuvent en tirer, tant au niveau politique, stratégique que symbolique.

Cette analyse faite sur la mise des problèmes publics dans l'agenda des pouvoirs publics permet d'apporter des éclaircissements dans le processus d'action de ces derniers.

2.4 L'application concrète de cet agenda

Il convient ici de rappeler la création du Programme Intégration et Cohabitation, le 18 octobre 1989, suite à la Déclaration de l'exécutif de la Région de Bruxelles-capitale. Ce programme qui est géré par les Communes, a débuté au début de la décennie 90 et consistait à « ...offrir des alternatives aux problèmes d'intégration des immigrés et de développer des projets à destination des populations les plus défavorisées... »²². Il avait, pour objectifs, entre autres: de mettre à disposition des communes des moyens financiers permettant la mise sur pied de projets d'intégration et de cohabitation qui aideraient à lutter contre la formation des ghettos sociaux et culturels, contre l'exclusion des jeunes Belges issus de l'immigration, etc. Des politiques d'intégration dans l'enseignement ont aussi vu le jour: des cours de Langue et de Culture d'Origine, des classes passerelles ont été instaurés dans des écoles pour accueillir et permettre aux

²² Kaddouri, R. et Ansay, A., « État des lieux des programmes Intégration-Cohabitation, Insertion-Sociale et Été-Jeunes », in rapport du CBAI, Juillet 2003
URL: http://www.cbai.be/resource/docsenstock/cohesion_sociale/rapp_int.pdf, consulté le 13 avril 2020

nouveaux arrivants de se familiariser avec et apprendre la langue de l'école; sans oublier la formation d'intervenants sociaux tels des médiateurs sociaux, des agents de concertation, des agents de technoprévention, des médiateurs interculturels et locaux liés à la question de la cohabitation et de l'intégration ainsi que l'accessibilité à l'information relative à l'obtention de logement, des soins de santé et de l'emploi via des conférences-débats et des publications.

La mise sur agenda des acteurs politiques du sujet de l'intégration a entraîné des concertations entre ces derniers, en vue de trouver des solutions par l'implantation de projets d'action publique. Le gouvernement fédéral s'est donc résolu à mettre en place de nouveaux outils consistant à renforcer le contrôle dans le but d'assurer la sécurité dans les quartiers qu'ils estimaient fragiles. Ainsi, ils ont décidé, d'abord, de refinancer le service de police, en instaurant un dispositif dénommé « contrats de sécurité »²³ en 1992, dans les communes jugées à risque, et ce dans le but de développer une dynamique de proximité entre la police et la population.

Le but de ce programme était de :

- « Augmenter la sécurité du citoyen ;
- Rétablir la confiance du citoyen vis-à-vis de la police ;
- Modifier l'organisation policière ;
- Augmenter la qualité du service offert par la police ;
- S'attaquer aux causes sociales de l'insécurité. »²⁴

On constate un certain amalgame dans les politiques publiques. En effet, par ces dispositifs, ces derniers font un lien direct entre l'intégration et la lutte contre l'insécurité dans les quartiers. Et pour cause, ils ont été instaurés en priorité dans les communes où vivent les populations issues de l'immigration considérées comme des territoires dangereux. Plus de 10 ans plus tard, des parcours d'intégration sont instaurés, d'abord par le gouvernement flamand en 2004, et par

²³ Christine Schaut, « La mise en application des contrats de sécurité. Des effets pervers ? », Pyramides [En ligne], 1 | 2000, mis en ligne le 03 octobre 2011, consulté le 19 février 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/pyramides/595>

²⁴ idem

les wallons en 2014 et un parcours d'accueil en Région bruxelloise en 2016, pour aider les nouveaux arrivants à trouver leur place.

2.5 Historique des parcours d'accueil et d'intégration des primo-arrivants en Belgique

Face à la non-existence ou l'insuccès des programmes d'intégrations pour primo-arrivants dans certains pays de l'Union Européenne, les différentes Régions de Belgique ont, à partir de la fin de la décennie 1990 commencé à mettre en place des dispositifs spécifiques pour les étrangers. Ces programmes concernent l'accueil et l'accompagnement en vue de permettre à ces derniers « d'obtenir des informations essentielles sur l'organisation des différentes sociétés d'accueil afin qu'ils puissent participer le plus rapidement possible à la vie sociale, professionnelle, et ce, de façon autonome ».²⁵ Bien que ces parcours d'intégration visent les mêmes buts, les mesures mises en place diffèrent en fonction de chaque contexte national et régional, du paysage politique des pays concernés et de bien d'autres facteurs.

En Belgique, bien que le fédéral reste compétent dans plusieurs domaines relatifs à l'intégration des immigrés tels que leur entrée et séjour, la procédure d'asile, leur accès à la nationalité, leurs droits politiques, etc., mais la politique d'intégration dont l'éducation, l'apprentissage de la langue, les matières relatives à la religion sont toutes gérées au niveau des Régions et/ou Communautés. La fin de la compétence fédérale sur les politiques d'immigration s'est produite en 1993 lors de la création du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, en remplacement du Commissariat royal à la politique des immigrés.

Ainsi, les parcours d'intégration ont été instaurés par des décrets à des dates différentes, et se font à travers les compétences communautaires, selon qu'on parle de la Flandre, la Wallonie ou de Bruxelles avec une mixité de compétence entre la Commission Communautaire Française (COCOF) et la Commission

²⁵ <https://www.vivrebelgique.be/sejour-en-belgique/accueil-et-integration-des-primo-arrivants>

Communautaire Flamande (Vlaamse Gemeenschap Commissie, VGC) et aujourd'hui, même la Commission Communautaire Commune (CCC). Problème, ces parcours sont administrés différemment par chaque entité.

2.5.1 *En Flandre*

Le décret relatif au parcours d'intégration civique « Inburgering »²⁶ est devenu obligatoire pour les primo-arrivants et les personnes étrangères de plus de 18 ans inscrites sur le territoire flamand, et a été adopté en 2003. « Le parcours d'intégration est actuellement mis en œuvre par six Bureaux Provinciaux (qui font partie de l'Agentschap Inburgering en Integratie) qui délocalisent leurs activités en Flandre et à Bruxelles, en collaboration notamment avec « Het Huis van het Nederlands » pour les cours de néerlandais ». Ce parcours comprend deux parties²⁷ :

Pour la première partie :

- Une orientation sociale de 60h dispensée en néerlandais ou dans la langue maternelle et qui permet aux primo-arrivants d'avoir les outils nécessaires à la compréhension et aux valeurs du système belge (flamand).
- Un cours de néerlandais de base qui peut durer entre 90h et 600h, mais qui comporte en moyenne 240h.
- Une orientation de carrière professionnelle (dirigée vers l'obtention d'un emploi), éducative (vers la poursuite d'études ou de formations) et visant la participation à la vie socio-culturelle, du volontariat afin de déterminer l'activité qui convient le mieux au vu du profil de la personne.

Cette étape est couronnée par une attestation. A ce moment la personne a le choix de prolonger ou non le parcours qui devient facultatif en deuxième étape.

²⁶ Decreet van 28 februari 2003 betreffend het Vlaamse inburgeringsbeleid, 5 mai 2003.

²⁷ VLAAMSE OVERHEID, Agentschap voor Binnenlands Bestuur, Parcours d'intégration civique: <http://inburgering.be>. (19 février 2020)

Elle peut, si elle le désire, mettre en pratique les différents acquis du premier volet relatif à l'orientation de carrière, l'approfondissement des connaissances de la langue néerlandaise, etc.).

2.5.2 *En Wallonie*

En Wallonie, le modèle instauré en mai 2014²⁸ est devenu un parcours d'intégration obligatoire en 2016 pour « toute personne étrangère de plus de 18 ans qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois et est inscrite au registre des étrangers d'une commune wallonne. Les citoyens d'un État-membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et des membres de leur famille sont exclus »²⁹. Il est mis en oeuvre par les 8 Centres Régionaux d'Intégration (CRI) créés en juillet 1996.

Ces derniers ont pour mission « de développer, de mettre en œuvre et d'organiser le parcours d'accueil et d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère »³⁰:

Le parcours comprend la signature d'une convention d'accueil obligatoire qui s'articule en 4 volets :

- Un module d'accueil qui inclut un bilan social, lequel consiste à estimer les besoins de la personne (parcours personnel, situation familiale, professionnelle, socio-économique, formation, etc.), informer sur les droits et devoirs de toute personne résidant en Belgique et, le cas échéant, donner une aide administrative ou une orientation vers des dispositifs ou services appropriés.
- Une formation à la citoyenneté qui dure un minimum de 20h minimum

Et en fonction de l'analyse des besoins réalisée dans le bilan social :

²⁸ Décret du 27 mars 2014 remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, article 4

²⁹ Idem

³⁰ Ibidem

- Une formation à la langue française de 120h minimum
- Une orientation professionnelle

2.5.3 À Bruxelles

Dans la Région de Bruxelles-Capitale on retrouve les deux modèles: le parcours néerlandophone « Inburgering » et le parcours d'accueil de langue française de la COCOF adopté en 2013³¹ et mis en place en 2016 par deux (et bientôt trois) bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA).

Les bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA), agréés par la COCOF, ont « pour mission d'accueillir, d'accompagner et d'orienter les primo-arrivants, de leur permettre d'acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société en Belgique et en matière de français comme langue de contact »³².

Ces deux modèles ne sont pas obligatoires pour le moment principalement à cause du manque de places, dans la Région Bruxelles-Capitale. Donc, il revient à chaque commune d'orienter les primo-arrivants vers un bureau d'accueil, néerlandophone ou francophone, suivant le choix de ces derniers.

Comme dans le décret wallon, la COCOF définit le primo-arrivant «comme toute personne étrangère de plus de 18 ans qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois et est inscrite au registre des étrangers d'une commune wallonne ou bruxelloise »³³.

Ce module d'accueil de langue française comprend deux volets. Le premier comporte:

- Un accueil: les personnes sont informées sur le parcours d'accueil ainsi que sur leurs droits et devoirs en Belgique.
- Un bilan social, lequel consiste à identifier les besoins des personnes (parcours personnel, situation familiale, professionnelle,

³¹ Décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale (COCOF)

³² Idem

³³ Idem

socio-économique, formation, etc.), informer sur les droits et devoirs de toute personne résidants en Belgique et, le cas échéant, offrir une aide administrative au niveau du logement, de l'enseignement, des soins de santé, des diplômes ou une orientation vers des dispositifs ou services appropriés.

- Un bilan linguistique qui fait une évaluation du niveau de maîtrise de la langue française des personnes.

Si les bilans social et linguistique ont révélé des besoins en termes de formation spécifique, les primo-arrivants sont alors orientés vers des cours de français pour une durée de 240h à 750h, en suivant soit la filière alpha, soit la filière français langue étrangère; cela s'accompagne de 50h de formations à la citoyenneté.

3. Cadre Théorique

Après avoir souligné le contexte politique entourant le parcours d'intégration, je présente, dans cette partie du travail, le cadre théorique de ma recherche. Ce dernier définit les concepts et théories qui seront utilisés pour étayer l'objet de mon questionnement qui consiste à comprendre le rapport entre le lien social et l'intégration des personnes immigrées. D'abord, je présenterai les concepts *immigré*, *réfugié* et *sans-papier*. Cela permettra d'apporter des éclairages permettant de déconstruire certains préjugés par rapport à ces concepts. Ensuite, je définirai la notion *d'intégration* et la théorie du *lien social*, lesquelles sont en rapport direct avec mon sujet. Ces derniers seront analysés sous l'angle sociologique pour mieux comprendre les sens que différentes sociétés leur ont attribués au fil du temps. Dans un modèle d'analyse approprié, je ferai le lien entre les deux notions. Je confronterai ensuite la théorie avec le processus d'intégration tel qu'il se vit réellement. Les informations récoltées lors de mes entretiens seront ensuite comparées aux concepts présentés en vue de vérifier l'influence que lien social aurait sur le niveau d'intégration des personnes immigrées.

3.1 Définition de certains concepts liés à la migration

Immigré, réfugié, sans-papier : au-delà des clichés

Cette section du travail apporte un encadrement théorique des concepts immigré, réfugié, sans-papier, etc., dans le but de transcender les clichés et d'apporter des éclaircissements aux nombreuses interprétations dont ils font souvent l'objet dans le contexte actuel. En effet, aujourd'hui, on observe un amalgame dans les discours à propos de ces termes, avec toutes les incidences que cela peut impliquer.

Comme on l'a vu précédemment dans la problématique, l'immigration en Belgique n'est pas un phénomène nouveau. Son histoire remonte à bien avant la deuxième guerre mondiale et a continué par la suite quand la Belgique a signé des conventions de travail avec plusieurs pays dans le but de faire venir des travailleurs étrangers pour remplacer la main-d'œuvre manquante et ce, jusqu'en 1974. Cette migration a ensuite évolué en prenant d'autres formes qu'on connaît aujourd'hui telles celle dans le cadre de l'Union européenne, des étudiants étrangers, du regroupement familial, des personnes à la recherche de meilleures perspectives économiques, des réfugiés/demandeurs d'asile/migrants de transit, en l'occurrence des personnes qui ont été forcées de quitter leurs pays pour échapper à des états de violences, de persécutions ou de catastrophes. Roger Zetter³⁴ qualifie les personnes qui vivent ces situations de « migrants forcés ».

3.2 Qu'est-ce qu'un Immigré ?

Etymologiquement du latin « immigrare », le verbe immigrer signifie passer dans, s'introduire dans. Selon le Larousse³⁵, il implique le fait de partir de son pays d'origine pour s'établir dans un autre pays. Généralement, le terme immigré est utilisé pour parler d'une personne qui vient de l'étranger, en l'occurrence, d'un pays autre que celui dans lequel elle habite.

³⁴ Zetter, R. (2014). « Protection des migrants forcés ». Berne: Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Repéré à https://www.ekm.admin.ch/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat_schutz_f.pdf

³⁵ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/immigrer/41706>

Le terme *immigré* a fait son apparition en Belgique après la première guerre mondiale, avec le besoin en main d'oeuvre qui se faisait sentir à l'époque du développement des secteurs de la construction, des mines et des transports. Selon l'approche psychologique de l'Ecole de Chicago, un immigré est une personne « dont la vie est plus ou moins influencée par un processus migratoire »³⁶. En outre, en évoquant les nouvelles minorités de la décennie 80 – 90 dans son livre *la démocratie multiculturelle*,³⁷ Marco Martiniello souligne qu'avant cette date, l'immigré était réduit au travail et que sa présence devait avoir une sorte de date de péremption qui dépendait de la situation économique du pays qui le reçoit; ce qui, selon lui, a contribué à l'arrêt de la migration des travailleurs après le choc pétrolier de 1974. Mais, entretemps les immigrés se sont installés progressivement, et ce, malgré la politique mise en œuvre pour les encourager à retourner dans leur pays d'origine « L'immigration est [...] devenue une composante structurelle des sociétés du nord de l'Europe. Les immigrés et leurs familles ont fait souche. Leur présence est irréversible. [...] Elle va modifier les termes du débat sur l'immigration »³⁸.

3.3 Qu'est-ce qu'un réfugié ?

Bien que le phénomène de « migrants forcés »³⁹ ne soit pas récent, c'est après la Deuxième Guerre mondiale que la convention Internationale de Genève⁴⁰, signée le 28 juillet 1951, a posé les premières règles relatives à la protection des réfugiés, en déclarant: « qu'est considéré comme réfugié toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait

³⁶ Galland, O., et Lemel, Y., & al., « La société française, un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre », chap. 4, Ed. Armand Collin, 2011

URL: <https://books.google.be/books>

³⁷ op, cit, p.21

³⁸ ibidem

³⁹ op. cit

⁴⁰ Convention internationale de Genève du 28 juillet 1951, URL: <https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner».⁴¹

Ladite convention qui entre en vigueur en Belgique le 22 avril 1954, s'applique sans restriction à tous les pays l'ayant ratifiée. Cela suppose qu'à partir de cette date, toute personne se trouvant en Belgique, dans les conditions de la définition ci-dessus, devrait bénéficier d'un traitement approprié, et ce, malgré le fait que l'organisation du mouvement migratoire aujourd'hui diffère de celle de la période où l'accord a été signé.

3.4 Que signifie être un sans-papier ?

Le lexique du site de l'asbl Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers, (CIRÉ) donne la définition suivante du terme : « Dans le langage courant, c'est une personne qui est en séjour irrégulier, c'est-à-dire qui n'est pas ou plus autorisée au séjour dans le pays où elle se trouve. Il peut s'agir d'un demandeur d'asile débouté, d'un étranger (étudiant, touriste...) dont le visa n'est plus valable, d'une personne entrée illégalement sur le territoire... ».⁴²

3.5 L'acculturation

Nonobstant ces différences entre les notions liées au mouvement migratoire, il est important pour la personne en situation de migration d'avoir aussi l'aptitude à pouvoir s'intégrer dans la société d'accueil et de gérer des « appartenances multiples dans des contextes hétérogènes »⁴³. Ce qui inclut de se reconnaître dans la culture de cette société tout en conservant ou non des morceaux de sa propre

⁴¹ ibidem

⁴² <https://www.cire.be/refugie-demandeur-dasile-migrant-lexique-et-definitions/>

⁴³ Wirth L., « Urbanism as a Way of Life », *The American Journal of Sociology*, no 44, pp. 3-24, 1938, in Ferrand A., « Appartenances multiples opinion plurielle », Presses universitaires du Septentrion, 2011

culture. La personne immigrée fait donc face à ce que John W. Berry⁴⁴ qualifie d'acculturation.

Selon René Mokoukolo et Daniel Pasquier⁴⁵ citant Rudmin (2003), le concept de l'acculturation, après avoir été proposé en 1918 par Thomas et Znaniecki, a ensuite été théorisé par Redfield, Linton et Herskovits en 1936. Ces derniers l'ont défini comme «l'ensemble des phénomènes résultant du contact direct et continu entre des groupes d'individus de cultures différentes, avec des changements subséquents dans les types de cultures originales de l'un ou des deux groupes »⁴⁶.

Dans les sociétés multiculturelles, il est souvent important pour chaque personne de trouver son mode d'acculturation. Selon Mokoukolo et Pasquier la théorie de Berry suppose que le processus d'acculturation se ramène au fait, pour les migrants de décider d'un côté de l'importance octroyée au maintien de leur identité culturelle, et de l'autre, de celle donnée à la recherche et au maintien des échanges avec le groupe d'accueil.

Ils énumèrent les quatre stratégies élaborées par Berry qui sous-tendent le processus de l'acculturation, en l'occurrence l'intégration, l'assimilation, la séparation et la marginalisation. Ces stratégies sont développées par les personnes en situation de migration, afin de pouvoir affronter les aléas liés au processus d'adaptation dans leur pays d'accueil.

Les stratégies Intégration sont choisies par les personnes qui souhaitent garder l'essentiel de leur culture d'origine tout en interagissant avec d'autres groupes de la société d'accueil et en acceptant les valeurs fondamentales de ladite société. Les stratégies Assimilation renvoient aux immigrés qui préfèrent abandonner leur identité culturelle pour embrasser celle du pays d'accueil. Les stratégies du type Séparation concernent les personnes qui préfèrent s'en tenir à

⁴⁴ Mokoukolo, R. & Pasquier, D. (2008). Stratégies d'acculturation : cause ou effet des caractéristiques psychosociales ? L'exemple de migrants d'origine algérienne. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, numéro 79(3), pp. 57-67.

⁴⁵ *ibid*

⁴⁶ *ibidem*

leur culture d'origine en refusant d'interagir avec d'autres groupes de la société d'accueil ou le moins possible car la vie en autarcie se révèle irréalisable, comme dans les grandes villes, par exemple. Et, les stratégies de Marginalisation impliquent des immigrés qui choisissent de ne garder de lien ni avec leur culture d'origine ni avec celle de la société d'accueil ne trouvant pas d'intérêt à garder la leur et à adopter celle de la nouvelle société non plus.

Ces stratégies d'acculturation de la personne immigrée vont dépendre de son ajustement à la société d'accueil aux niveaux psychologique économique et socioculturelle. Le mécanisme d'acculturation est la résultante d'une combinaison de quatre facteurs : tout d'abord **la satisfaction de vie**, qui se réfère à un sentiment de contentement de sa situation dans le nouveau pays, ce qui implique, entre autres la réalisation de ses objectifs, l'obtention d'un travail convenable, etc. Ensuite, **l'identité culturelle** qui renvoie au fait de ne pas avoir d'ambiguïté à propos de sa propre identité. Le facteur de **l'estime de soi** concerne le degré d'appréciation ressenti de la part des membres de la société d'accueil. Et, le facteur **des valeurs** qui serait le facteur primordial qui entre en jeu dans l'orientation d'acculturation de ces personnes, parce qu'ils constituent des « normes culturelles du jugement social » qui constituent ainsi une des instances évaluatives qui orientent les choix comportementaux et de vie des individus »⁴⁷.

3.6 L'Intégration et la notion de Lien Social

Arriver dans un pays différent du sien est difficile, tant en terme de climat, que de culture, où les coutumes, les mœurs sont parfois aux antipodes de ceux de l'immigrant. Pour se familiariser avec son nouveau pays de résidence en vue de s'intégrer autant que possible dans cette nouvelle société, ces immigrés de toutes origines vont essayer de trouver le moyen d'interagir avec des personnes de la communauté d'accueil. En effet, à ce moment rien ne soit gage de réussite, étant donné que les nouveaux arrivants ne bénéficient pas toujours d'un système d'accompagnement de la part du pays d'accueil. Dans ce cas, le nouvel arrivant

⁴⁷ ibidem

doit, inévitablement, être en contact avec des personnes qui y ont vécu avant lui, afin de créer des liens sociaux, ne serait-ce que pour avoir une certaine connaissance des informations, des réseaux, des normes et du modèle culturel du pays d'accueil, afin de pouvoir s'ajuster à cet environnement dans lequel il est appelé à vivre. On remarque que lors de ce processus, certains tendent vers des regroupements communautaires pour se soutenir, tandis que d'autres préfèrent la voie individuelle et/ou familiale, et essayent de créer des liens avec différentes composantes de la société d'accueil via maints canaux que ce soit par des activités professionnelles, culturelles et/ou de loisirs, etc.

3.7 Quelques définitions de l'intégration

Etymologiquement l'intégration désigne le processus par lequel un individu devient membre d'un groupe ou d'une société. De Dominique Baillet à Serge Paugam en passant par Dominique Schnapper et Giovanni Paoletti, pour ne citer que ceux-là, nombreux sont les auteurs qui ont essayé de définir et de répondre à la question de l'intégration, et ce, toujours à partir de la thèse d'Emile Durkheim, *De la division du travail social*⁴⁸.

Le père de la sociologie en France s'est intéressé à la cohésion sociale. Dans son ouvrage *Le Suicide*⁴⁹ par exemple, il a pu montrer qu'il se trouvait un lien entre le suicide et la force d'intégration des individus dans la société via leur appartenance à des groupes sociaux. Sa définition de l'intégration reprise chez Dominique Baillet⁵⁰ est la suivante : « l'intégration de la société vient de celle des individus à différentes institutions, telles la famille, l'Eglise, le groupe professionnel, l'Etat. [...] Un groupe social est intégré dans la mesure où ses membres possèdent une conscience commune, partagent les mêmes croyances et pratiques, sont en interaction les uns avec les autres, et se sentent voués à des buts communs ». Pour lui, l'intégration indique un procédé selon lequel une personne ou un groupe de personnes obtient une place dans la société. Elle passerait par une

⁴⁸ Durkheim, E., « *De la division du travail social* », 1893, PUF, Paris.

⁴⁹ Durkheim, E., « *Le Suicide* », 1897

⁵⁰ BAILLET Dominique « les grands thèmes de la sociologie du sport », l'Harmattan, collection: Logiques, 2002, p.164

intégration économique par le travail et un apprentissage par la famille, des valeurs régissant cette société.

Ces affirmations rejoignent celle de Dominique Schnapper⁵¹, toujours dans la tradition de Durkheim, selon laquelle « la notion d'intégration désigne en effet les processus par lesquels les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes »⁵². Elles font aussi écho à cette autre référence de Durkheim repris par Giovanni Paoletti⁵³, selon laquelle le lien social s'obtient par une fusion des rapports d'intégration et de régulation entre les citoyens et la société « l'intégration désigne la manière dont les individus sont attachés à la société », la régulation « la façon dont elle les régleme ».

Serge Paugam, de son côté, suggère qu'il ne faudrait pas réduire la notion de l'intégration à la question des étapes et des formes qu'elle prend, mais plutôt considérer les obstacles constants auxquels elle fait face. Il précise que « l'explication des problèmes de l'intégration est recherchée, non plus seulement dans les difficultés intrinsèques des populations immigrées au regard des normes en vigueur dans le pays d'installation, mais dans le fonctionnement –ou, plutôt, le dysfonctionnement– des institutions censées permettre l'intégration »⁵⁴.

Par ailleurs, rappelons qu'en 1989, le gouvernement belge sur recommandations du Commissariat Royal à la Politique des Immigrés⁵⁵, créé la même année, a adopté la définition suivante du concept d'intégration : « Ce concept d'intégration

1. part de la notion d' « insertion » répondant aux critères suivants :

⁵¹ Dominique Schnapper, « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », in Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, No. 90, mis en ligne le 25 février 2008, consulté le 24 février 2020 <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf>

⁵² ibidem

⁵³ Giovanni Paoletti, « La théorie durkheimienne du lien social à l'épreuve de l'éducation morale », Revue européenne des sciences sociales [En ligne], XLII-129 | 2004, mis en ligne le 06 novembre 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/426> ; DOI : 10.4000/ress.426

⁵⁴ Paugam S. et al., « L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux », Paris, PUF., p. 5.

⁵⁵ <https://www.centreavec.be/publication/lintegration-une-definition-obsolete/>

- a. assimilation là où l'ordre public l'impose ;
 - b. promotion conséquente d'une insertion la plus poussée conformément aux principes sociaux fondamentaux soutenant la culture du pays d'accueil et tenant à la « modernité », à « l'émancipation » et au « pluralisme confirmé » dans le sens donné par un Etat occidental moderne;
 - c. respect sans équivoque de la diversité culturelle en tant qu'enrichissement réciproque dans les autres domaines;
2. va de pair avec une promotion de l'implication structurelle des minorités aux activités et objectifs des Pouvoirs Publics»⁵⁶.

En outre, dans le but de promouvoir l'intégration, l'Union Européenne a mis en place des réflexions sur l'élaboration des approches communes en matière d'indicateurs d'intégration. Ces derniers qui résument sa perception du concept impliquent de :

- « connaître la/les langues nationales
- de posséder un statut juridique légal
- d'avoir un emploi
- de participer au processus démocratique en votant lors des élections locales / régionales/ nationales
- de respecter les cultures locales
- de partager les différentes cultures et religions locales
- d'avoir un bon niveau d'éducation
- de faire venir leur famille dans le pays d'accueil
- d'accepter et de tolérer la politique de ce pays
- d'être impliqué dans la communauté locale
- de posséder un bon casier judiciaire ⁵⁷ ».

⁵⁶ COMMISSARIAT ROYAL A LA POLITIQUE DES IMMIGRES, « L'intégration : une politique de longue haleine ». Volume I : Repères et premières propositions, Bruxelles, novembre 1989, pp. 38-39.

⁵⁷ https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/quali/ql_5969_migrant_en.pdf, consulté le 24 avril 2020

La définition du Commissariat Royal et les indicateurs d'intégration proposés par l'UE ne s'éloignent pas trop l'un de l'autre. Dans mon analyse sur l'intégration de mes enquêtés, je tiendrai compte des indicateurs proposés par l'un comme l'autre pour mesurer ladite intégration, pour avoir un angle d'analyse supplémentaire à celui basé sur la typologie du lien social de Serge Paugam qui servira de toile de fond de mon travail relatif aux liens sociaux mobilisés dans ce processus.

3.8 Définition du Lien Social

En se questionnant sur le rapport entre les individus et la collectivité, Durkheim est parvenu à la conclusion que le lien social passe, entre autres, par la « solidarité organique » de la société moderne (avec une division du travail forte), qui rend les individus interdépendants dans l'exercice et le partage des fonctions qui sont complémentaires les unes des autres dans la division du travail, et qui unit les membres d'une société. Elle est organisée selon un « système d'organes différents dont chacun a un rôle spécial et qui sont formés eux-mêmes de parties différenciées »⁵⁸.

Pour cadrer mon travail, j'ai choisi de faire référence à la théorie du lien social analysé par Serge Paugam⁵⁹ qui démontre l'existence de cette relation directe entre l'intégration des individus et le niveau de lien social qu'ils entretiennent. Pour Durkheim et les autres chercheurs de son école, l'intégration sociale ou le lien social passe inévitablement par l'intégration au monde du travail, selon la solidarité organique. Mais, Paugam, de son côté, apporte une nuance à cette hypothèse. Il estime que l'évolution vers la précarisation dans le monde du travail causée par l'instabilité dans le domaine, jointe aux nouvelles formes d'organisation du travail, porte à reconsidérer l'intégration via cette solidarité organique, laquelle serait en quelque sorte « dépassée »⁶⁰ pour étudier le lien social de nos jours.

⁵⁸ Paugam S., *Le lien social*, Paris, PUF "Que sais-je ?", 2008, p.6

⁵⁹ ibidem

⁶⁰ ibidem

Selon Paugam, le lien social est l'ensemble des relations de protection et de reconnaissance des individus entre eux. L'individu a besoin de liens sociaux non seulement pour sa « *protection* » face à certaines difficultés mais surtout pour « *son besoin vital de reconnaissance* », laquelle reconnaissance ne se limite pas seulement au niveau professionnel, mais est à la base de toutes les interactions entre les individus.

En effet, la notion de protection et celle de reconnaissance sont les deux dimensions sur lesquelles repose chaque type de lien social dans la typologie établie par le sociologue Serge Paugam : « les liens sont multiples et de nature différente, mais ils apportent tous aux individus à la fois la « protection » et la « reconnaissance » nécessaires à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales...); la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres »⁶¹.

En revisitant le concept de *lien social* en 2008 dans l'ouvrage qui porte le même nom⁶², le sociologue l'a théorisé en développant quatre formes que peut prendre ledit concept, lesquelles sont basées sur les dimensions de protection et de reconnaissance :

- Le lien de filiation se réfère au lien de consanguinité, fondé sur la relation entre l'enfant et ses parents biologiques, d'une part, et à la filiation adoptive d'autre part. Ces deux modes de relation procurent à la fois la protection par « les soins physiques » prodigués à l'enfant et la reconnaissance par « la sécurité affective ». Pour Paugam, que cela soit au niveau biologique ou adoptif, le lien de filiation qui procure en même temps une forme de stabilité de l'individu, constitue aussi « le fondement absolu de l'appartenance sociale »⁶³.

⁶¹ op. cit., p. 31

⁶² idem

⁶³ ibidem, p. 33

- Le lien de participation élective renvoie à différents types de relations établies selon des affinités avec des groupes de socialisation à l'extérieur de la sphère familiale. Ces derniers peuvent être des communautés locales, le voisinage, les amis, des associations, mais aussi entre conjoints. Alors que dans le lien précédant l'individu ne choisit pas son affiliation, dans le lien de participation élective, son réseau est constitué de personnes qu'il a désignées pour en faire partie. Ici, les adhérents reçoivent une protection réciproque où l'un peut compter sur l'autre, ainsi qu'une reconnaissance affective par affinité grâce à cet «*entre soi*» qui accompagne ce type de lien.
- Le lien de participation organique regroupe les liens situés autour de l'école et de la vie professionnelle. «Il se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail»⁶⁴. Ce type de lien rejoint la solidarité organique de Durkheim, selon laquelle, la participation à des groupes socio-professionnels procure à l'individu un statut, une identité mais aussi une reconnaissance à travers l'exercice d'une profession et une protection à travers l'État social.
- Le lien de citoyenneté «fondé sur la reconnaissance de la souveraineté du citoyen», implique que la nation admet des droits et des devoirs à ceux qui en sont membres. L'auteur souligne que ce lien se distingue des autres «puisque'il est censé dépasser et transcender tous les clivages, les oppositions et les rivalités»⁶⁵

Pour Paugam, les quatre types de lien peuvent assurer l'intégration et il faut en tenir compte pour pouvoir apporter une réponse adéquate aux problèmes que rencontrent les personnes qui souffrent de non intégration dans la société d'accueil.

⁶⁴ ibidem, p.35

⁶⁵ op.cit., p. 37

Bien que les liens soient différents, on retrouve à la base de chacun d'eux une sorte de protection contre les difficultés de la vie, une identité à travers la reconnaissance que Paugam résume avec les expressions « Compter sur et Compter pour »⁶⁶. Ce qui explique, selon lui, que la rupture de ces liens engendre une perte de ces supports et de cette reconnaissance « vitale ». Souvent, les immigrés ont beaucoup de difficultés d'accéder au marché du travail et d'avoir un emploi stable. De surcroît, beaucoup d'entre eux ont dû partir de leur pays en laissant derrière eux leurs familles et leurs amis. Donc, ces deux états de fait peuvent fragiliser les liens qui s'y rattachent, en l'occurrence le lien de participation organique et celui de filiation. Cette fragilité des liens réduit l'opportunité pour eux d'obtenir la protection et la reconnaissance qui en découlent; ce qui à la longue pourrait conduire à une « rupture » complète de ces liens.

A partir de cette typologie, mon travail consistera à identifier le(les) quel(s) de ces liens les personnes immigrées mobilisent dans leur processus d'intégration. Est-ce que leur mécanisme serait basé sur la similitude qui fait appel au lien de participation élective ou la complémentarité relative au lien de participation organique ? Sans faire complètement abstraction des autres types de lien, je m'intéresserai principalement à lier aux résultats de mes recherches, d'une part le lien de participation organique qui se réfère à l'intégration de l'individu au monde professionnel et qui procure cette forme de reconnaissance dans la sphère sociale, d'autre part celui de participation élective qui renvoie au domaine de la socialisation, laquelle est essentielle à l'inclusion et la cohésion sociale. Elle se fait en dehors de la famille, dans les relations que l'individu établit avec d'autres, que ce soit à travers des groupes d'amis, des associations culturelles, des institutions religieuses, les quartiers de résidence, etc.

Dans une autre typologie, Paugam précise que le niveau d'intégration peut varier selon que les quatre types de liens sociaux qu'entretiennent les individus sont solides et continu ou ne le sont pas. Conséquemment, elle peut être soit une *intégration assurée* qui renvoie à une intégration totale et qui donne une expérience de *distinction* ; soit une *intégration fragilisée* qui implique qu'elle est dotée d'un

⁶⁶ idem

sentiment d'insatisfaction qui conduit à la *frustration*; elle peut aussi être une *intégration compensée* qui produit une situation de *résistance*; et enfin, une *intégration marginalisée* qui porte à utiliser des méthodes de *survie*.

Tableau 1- Typologie des formes inégales de l'intégration ⁶⁷

	Etat des liens sociaux	Expérience vécue
<i>Intégration assurée</i>	Forts, stabilisés et entrecroisés	Distinction
<i>Intégration fragilisée</i>	Non rompus, mais incertains	Frustration
<i>Intégration compensée</i>	Partiellement rompus	Résistance
<i>Intégration marginalisée</i>	Rompus de façon cumulative	Survie

Parfois, il faut une sorte de rupture « nécessaire » avec son vécu antérieur pour pouvoir s'adapter, que ce soit dans les domaines relationnel et professionnel, c'est-à-dire, changer son comportement et sa façon de faire afin d'être accepté. Eventuellement, cette adaptation aidera la personne immigrée à faire sa place, à faire confiance aux gens et retrouver au fur et à mesure, ce sentiment naturel de « sécurité ontologique »⁶⁸ si importante dans la construction de toute nouvelle vie, qui, comme le souligne Anthony Giddens⁶⁹, se rapporte à « la confiance de la plupart des êtres humains dans la continuité de leur propre identité et dans la constance des environnements d'actions sociaux et matériels ». Dans ses études sur les aspects négatifs de la modernité, Giddens y voit un affaiblissement de cette sécurité et de cette stabilité de l'époque des sociétés traditionnelles. Les personnes

⁶⁷ Paugam S. « et al. », « L'intégration inégale : Force, fragilité et rupture des liens sociaux », Presses Universitaires de France, 2014, p. 492

⁶⁸ Giddens, A., cité par Jacques Hamel, « La socio-anthropologie, un nouveau lien entre la sociologie et l'anthropologie », in *Socio-anthropologie*, en ligne, no. 1 | 1997, consulté le 24 avril 2020; URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/73> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.73>

⁶⁹ Idem

immigrées mobilisent des approches multiples pour essayer de conserver ce bien-être procuré par le sentiment de sécurité, l'optique transnationale constitue l'une de ces approches.

3.9 Transnationalisme, source de lien pour les personnes immigrées

Durant ces deux dernières décennies on a vu l'émergence d'un autre type de liens de support engendré par le développement des nouvelles technologies de communication. Ces dernières aident l'immigré à organiser des contacts allant au-delà des frontières nationales et qui constituent des supports importants pour maintenir des activités autant dans le pays d'origine que dans celui de destination. Ces relations sont instaurées au niveau économique, familial ou politique, afin d'éviter toute rupture avec la terre natale. La dimension transnationale permet donc à l'immigré de conserver et d'établir des réseaux sociaux entre le pays laissé derrière lui et le pays d'accueil. Dans ses travaux sur le maintien des liens et des solidarités entre les familles en dépit de l'éloignement de certains de leurs membres, causé par la migration, Laura Merla⁷⁰, définit les familles transnationales comme « des réseaux dont les membres sont connectés par-delà la distance et les frontières nationales, par des pratiques de soutien réciproque et asymétrique, et qui ont en commun le sentiment d'appartenir à une famille »⁷¹. Ses études révèlent, entre autres, qu'il y a une diversité de types de familles transnationales, laquelle est presque autant que celle des familles proches géographiquement.

Dans un document intitulé « La migration et le transnationalisme: chances et défis », l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) définit ainsi le transnationalisme « s'il existe diverses définitions, toutes s'articulent néanmoins autour des notions d'échanges, de relations et de pratiques transfrontalières, qui transcendent donc le cadre national en tant que principal point de repère pour l'exercice d'une activité ou l'affirmation d'une identité. »⁷². Le document souligne,

⁷⁰ Entretien avec Laura Merla, Propos recueillis par Jérôme Minonzio « Famillestransnationales, familles solidaires », in Informations sociales 2016/3 (n° 194), p. 62-70.

⁷¹ idem

⁷² https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/migration_and_transnationalism_030910/background_paper_fr.pdf

que selon qu'ils soient migrants temporaires ou permanents le type d'activités transnationales va être différent suivant la catégorie dans laquelle se trouve la personne en situation de migration.

Comme le souligne l'OIM⁷³, l'option transnationalisme possède les avantages et les inconvénients pour toutes les parties concernées, en l'occurrence le pays d'accueil et le pays d'origine du migrant. Parmi les avantages, l'organisation souligne que :

Les relations transnationales établies par les immigrants peuvent servir d'outils d'échanges de toutes sortes entre les pays, dans les domaines culturels, sociaux et touristiques. Ces échanges peuvent aussi être d'ordre économique dans le sens où, d'une part, malgré l'éloignement, certains migrants doivent envoyer régulièrement de l'argent pour subvenir aux besoins des familles laissées au pays dont ils demeurent en charge, d'autre part, ils se font à travers l'ouverture dans les sociétés d'accueil des commerces de produits exotiques venant des pays d'origine des migrants.

En outre, ils peuvent s'engager aussi dans des actions sociales et/ou politiques telle la promotion des pays d'origine et s'engager pour la promotion des droits de l'homme dans ces derniers, le cas échéant. Le transnationalisme constitue une source développement permettant aux immigrants d'améliorer leur niveau de vie, tout en leur offrant la possibilité d'enrichir leurs expériences en allant à la rencontre de cultures différentes.

Néanmoins, l'OMI note aussi des effets négatifs du transnationalisme, lesquels ne sont pas des moindres :

La séparation des familles crée des problèmes psychosociaux et des répercussions sociales pouvant chambouler la vie des personnes concernées, bien que certaines familles arrivent à trouver des solutions en vue de conserver voire même d'accentuer les liens transnationaux.

<https://www.iom.int/fr/la-migration-et-le-transnationalisme-chances-et-defis-2010>

⁷³ op. cit.

La couverture sociale des personnes peut aussi en souffrir. Parfois, les migrants sont interdits d'accès aux régimes de retraite et d'assurance maladie parce qu'ils sont dans l'incapacité de bénéficier des droits et avantages auxquels ils ont cotisé avant de partir.

L'absence du sentiment d'identité et d'appartenance a aussi été observée chez des immigrés dans l'expérience transnationale. Il a également été considéré que dans certains cas, les relations transnationales très fortes peuvent créer des soupçons, parce qu'elles sont vues comme compromettantes dans le sens qu'elles peuvent révéler une résistance et une non-intégration à la culture de la société d'accueil et peuvent aussi soulever des inquiétudes au niveau de la sécurité, et ce, des deux côtés des frontières.

Selon une recherche comparative sur « Les pratiques du transnationalisme par les migrants en Europe de l'Ouest », les activités transnationales « caractérisent désormais les expériences et la vie de presque tous les immigrants. Le quotidien des migrants oscille en permanence entre pays d'origine, pays d'accueil et d'autres endroits où se trouvent des parents, des connaissances, des intérêts matériels et symboliques... »⁷⁴. Cette assertion fait écho à cette « appartenance multiples dans des contextes hétérogènes »⁷⁵ que les personnes immigrées doivent pouvoir gérer dans une telle situation.

Tenant compte de ces observations, nous pouvons croire que l'optique transnationale avec ses avantages et ses inconvénients, montre bien que de nombreux facteurs peuvent influencer le processus d'intégration. La prise en compte de ce phénomène par les pouvoirs publics lors de la mise au point des politiques migratoires contribuerait à des programmes qui ne se centreraient pas uniquement au niveau des pays d'accueil, mais qui prendraient en compte les relations transnationales. De telles politiques aideraient à maximiser les bénéfices

⁷⁴ Bülent Kaya et Simone Baglioni, « Le transnationalisme en action : le cas des Turcs en Suisse », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 24 - n°2 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2011, consulté le 17 avril 2019. ; <http://journals.openedition.org.proxy.bib.ucl.ac.be/remi/4632>

⁷⁵ Op. cit.

offerts par ce mouvement que cela soit via des partenariats bipartites ou multipartites, dans l'intérêt des différentes sociétés.

4. Méthodologie de la recherche – Méthode qualitative

Dans cette partie du travail, je compte apporter des explications concernant la collecte des données et la méthodologie mobilisée. Une approche majoritairement qualitative basée sur des concepts tirés de la littérature existante jointe à une approche inductive par des entretiens semi-directifs de type compréhensif a été choisie.

4.1 Collecte des données – Entretien

Pour les entretiens, j'ai utilisé des enregistrements audio dans le but de recueillir des récits de vie de type biographique. Ces entretiens aideront à découvrir comment les individus organisent leur réalité, leur univers et comment ils font sens pour eux. Ces entretiens facilitent la compréhension des techniques d'adaptation et de transformation de ces personnes, de découvrir si elles s'intègrent de manière collective ou individuelle dans une nouvelle société d'accueil. L'approche inductive par des entretiens semi-directifs⁷⁶, permettra une prise de distance par rapport aux théories et hypothèses toutes faites en utilisant des données empiriques « pour aller du particulier au général, et où l'observation précède la théorisation »⁷⁷. Les entretiens semi-directifs permettent d'obtenir des informations tout en donnant la possibilité à l'interviewé de répondre de manière non directive et ciblée à des questions basées sur des thèmes décidés auparavant, dans le but d'une analyse thématique des données recueillies.

⁷⁶ Van Campenhoudt L. & Quivy R, Manuel de recherche en sciences sociales, 5e éd., Paris, Dunod, 2017, p. 380

⁷⁷ idem

4.2 Entretiens semi-directifs

Le travail de terrain à travers des entretiens semi-directifs avec des personnes de la population cible a été la partie déterminante de ma recherche. Selon Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy, ce type d'interview donne à l'enquête l'opportunité de «...parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient»⁷⁸. En outre, les récits des personnes aident à comprendre les perceptions qu'elles ont de leurs expériences de vie et du sens qu'ils en donnent, d'une part. De l'autre, elle donne la possibilité d'orienter le discours des interviewés pour éviter qu'ils ne s'éloignent trop du cadre établi au préalable, tout en leur laissant une marge de manœuvre sur leurs discours. Cela permet aussi d'intervenir pour montrer de l'intérêt, de l'empathie à ce qu'ils racontent. L'approche biographique sera privilégiée, afin de pouvoir encourager les personnes à parler de leurs parcours et ainsi regarder, à travers des périodes et des expériences de leurs vies, ce qui a changé à certains moments « dans leur trajectoire et qui a provoqué certaines bifurcations »⁷⁹.

4.3 Sources documentaires

Les concepts utilisés dans le cadre théorique de ce travail ont été recueillis à partir des lectures de livres et d'articles relatifs au sujet de l'intégration. Ces derniers ont donné une revue des recherches qui ont déjà été faites par d'autres chercheurs sur la question. J'ai aussi mis à profit internet, en particulier les ressources électroniques de l'UCL, les sites de cairn.info, journals.openedition, etc.

⁷⁸ Van Campenhoudt L. & Quivy R, Manuel de recherche en sciences sociales, 4e éd., Paris, Dunod, 2013, p.

171

⁷⁹ idem

4.4 Description de la population cible

L'échantillonnage est constitué de huit intervenants, des personnes arrivées en Belgique il y a au moins cinq et au plus dix ans. Les primo arrivants qui sont arrivés dans cet intervalle, ont eu la proposition de faire ledit parcours. En effet, en 2013 le décret de la COCOF sur le parcours d'intégration a été adopté. Cela me permettra de comprendre comment ils ont assimilé les expériences faites à travers ce programme. Sinon, comprendre les différentes méthodes et ressources mobilisées dans le processus de reconstruction en vue d'une intégration souhaitée. Afin de pouvoir vérifier les mécanismes d'intégration et d'avoir une idée globale sur le sujet, les répondants sont d'origines, de sexe et d'âges différents, mais aussi de niveaux social et professionnel divers et qui ont un statut légal dans le pays. Afin de respecter l'anonymat nécessaire pour la réalisation d'un mémoire, j'ai remplacé tous les prénoms par des prénoms d'emprunt, bien que les répondants ne voyaient aucun inconvénient à ce je garde leurs vrais noms.

4.5 Difficultés rencontrées dans la constitution de l'échantillon

Au début de mon projet, l'idée était de faire des entretiens avec un échantillon de 10 à 12 personnes, en ce compris des intervenants avec emplois et d'autres sans-emplois, mais cette dernière option s'est avérée impossible à utiliser. Après plusieurs recherches en vain, j'ai finalement eu une promesse de la part d'un coordinateur de BAPA de me faire rencontrer des personnes de cette catégorie. Cette promesse aussi s'est révélée défaillante. Alors, survint le coronavirus avec le confinement qui s'en est suivi...En définitive, les huit personnes rencontrées ont accepté de parler de leurs parcours avec assez de détails, me permettant d'avoir suffisamment de matériel pour la « saturation des données »⁸⁰ servant à la réalisation de mon analyse. Selon Savoie-Zajc, l'état de saturation s'obtient lorsque

⁸⁰ Savoie-Zajc, L., cité par Baribeau, C., et Royer, C., « L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation », in la Revue des sciences de l'éducation, Volume 38, (1), 2012, p. 23-45, mis en ligne le 26 juin 2013, consulté le 20 avril 2020, in URL: <https://id.erudit.org/iderudit/1016748ar>

dans la lecture du matériel destiné à une analyse « toute donnée nouvelle n’apporte aucun élément inédit à la compréhension du phénomène à l’étude »⁸¹.

Je tiens à souligner ici que les limites de mon échantillon concernant ceux qui possèdent ou non un emploi, ne me permet pas de faire une analogie de leur situation à ce niveau, laquelle serait basée sur des particularités qui se réclameraient représentatifs de la situation de tous les primo arrivants en Belgique. Comme le recommande la méthode qualitative en sciences sociales, mon but ici est plutôt d’essayer de comprendre le mécanisme mis en œuvre dans le processus d’intégration à partir de l’analyse faite des récits des personnes, permettant de relever les facteurs les plus importants de la question traitée, dans ce cas-ci, l’intégration, et ce, en fonction de leur point de vue.

Mon échantillon est composé de personnes qui sont arrivées en Belgique depuis 5 à 10 ans et qui bénéficient, pour la plupart, de certains avantages tels la connaissance du français, la possession d’un bon niveau d’études, etc. La majeure partie de mes enquêtés avait déjà un membre de famille ou des connaissances habitant en Belgique bien avant leur arrivée, ce qui expliquerait que l’apport d’associations d’aide aux primo arrivants ne fut pas nécessaire à leur installation dans le pays. Deux d’entre eux ont même été chanceux d’avoir trouvé du travail dans leur domaine. Je dis chanceux, parce que les immigrants rencontrent le plus souvent des difficultés à faire reconnaître non seulement leurs diplômes mais aussi leurs expériences antérieures. En effet, d’autres ont dû baisser leur standard et accepter de faire du travail moins qualifié que ce qu’ils faisaient avant de migrer.

Le tableau suivant présente certaines informations pratiques concernant les enquêtés.

Prénom	Origine	Âge	Nombre d’années en Belgique	Sexe	Prof
Abouba	Sénégal	29	6	H	Cuisinier

⁸¹ ibidem

Abil	Maroc	33	5	H	Réceptionniste
Adam	Maroc	45	6	H	Serveur
Alsie	Bulgarie	44	9	F	Femme de ménage
Fiorino	Italie	45	7	H	Bibliothécaire
Izmir	Maroc	38	9	H	Informaticien
Ishem	Algérie	34	6	F	Employée de bureau
Javier	Mexique	28	5	H	Serveur

4.6 Grille d'entretien

Les entrevues se sont déroulées en respectant les normes des entretiens semi-directifs autant que possible. Un questionnaire contenant plusieurs catégories a été constitué, allant de leur migration à leur statut aujourd'hui, en passant par le choix de la Belgique, les aides reçues ou non à leur arrivée, leurs réseaux sociaux et leur intégration socio-professionnelle. Le but était de recueillir autant d'information que possible sur leur expérience dans le pays. Tout d'abord, j'ai expliqué une nouvelle fois l'objet de l'étude à chaque enquête (ce qui a déjà été fait lors de la prise de rendez-vous), en leur rappelant le choix qu'ils avaient de choisir ou pas l'anonymat. Je leur ai aussi expliqué que je n'allais pas les interrompre lorsqu'ils répondaient à cette première question et que j'allais en même temps prendre des notes, sur lesquelles je reviendrais, le cas échéant pour des éclaircissements. Les entretiens ont aussi été enregistrés avec leur consentement. Pour leur permettre de faire l'historique de leur migration, la question suivante leur a été posée en début d'entretien : *Pouvez-vous me parler de votre parcours migratoire. Comment cela s'est passé, quand, pourquoi, etc. ? Pouvez-vous me parler des phases les plus importantes, selon vous, de ce processus.*

Après une chronologie du parcours, l'entretien est poursuivi par des questions relatives aux concepts particuliers décidés auparavant, par exemple :

Pouvez-vous me parler de votre arrivée ici en Belgique. Comment s'est passée votre installation dans le pays. Les démarches administratives pour le permis de séjour. Avez-vous eu de l'aide – si oui, de qui, de groupes, d'association, etc. ?

Cette partie a été complétée, par des questions basées sur les notes prises tout au long du récit et des questions improvisées en lien avec des réponses inattendues.

4.7 Grille d'entretien

J'ai travaillé avec un questionnaire de type qualitatif composé des différents concepts intervenant dans le cadre théorique de ce travail.

1) Concept : Migration

Dans cette partie, je me suis intéressée au processus de départ du pays d'origine et du choix de la destination et l'installation dans le pays d'accueil.

Les questions qui ont été posées sont les suivantes :

- Pouvez-vous me dire comment vous êtes arrivé en Belgique. Comment cela s'est passé, quand, pourquoi ?
- Est-ce que vous pouvez me parler des phases les plus importantes de ce processus, c'est-à-dire, prendre la décision de partir, après la migration, etc. ?
- Pourquoi vous avez choisi la Belgique ?
- Pouvez-vous me parler de votre arrivée ici en Belgique. Comment s'est passée votre installation dans le pays.

2) Concept : Intégration - Lien social de participation élective

Avec les questions suivantes, j'ai cherché à savoir, d'une part qui a apporté de l'aide aux personnes immigrées à leur arrivée. D'autre part, si et comment elles se socialisent, et par quels types de contacts passe leur socialisation.

- Avez-vous eu de l'aide – si oui, de qui, de groupes, d'association, etc. ?
- Et maintenant, avez-vous des contacts fréquents (ou moins fréquents) avec des personnes extérieures à votre famille?
- Si oui, sont-ils avec :
 - des collègues (de différents pays);
 - des personnes de votre propre pays; et / ou
 - des personnes originaires du pays d'accueil ?

3) Concept : Objectifs – Intégration - lien de participation organique, lien de citoyenneté

Je me suis intéressée, dans cette partie, à connaître leurs objectifs, leurs difficultés, leur parcours migratoire, leur participation au marché du travail, aux événements dans leurs lieux de résidence (activités culturelles, politiques, sociales, etc.).

- Quels étaient vos objectifs quand vous êtes arrivée(e) en Belgique ?
- Maintenant, je voudrais que vous me parliez de votre parcours migratoire, c'est-à-dire, comment faites-vous (avez-vous fait) pour vous adapter dans le pays, pour atteindre ces objectifs?
- Le gouvernement vous a-t-il fourni une formation linguistique?

- Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a accompagné dans votre parcours ? (des amis, connaissances, des réseaux de personnes du pays, des services associatifs, gouvernementaux, autre etc.
- Ces objectifs, ont-ils évolué depuis ?
- Est-ce qu'ils vont continuer à évoluer ?
- Pouvez-vous me parler des éventuelles difficultés que vous rencontrez (aviez rencontré) dans vos efforts ?
- Vers qui vous référez-vous (vous vous êtes référé) pour obtenir de l'aide dans ces difficultés ?
- Est-il facile / difficile pour vous et les personnes de votre pays d'origine de trouver du travail et de faire des études en Belgique?
- Vous trouvez-vous intégré(e):
 - dans votre propre communauté;
 - dans votre quartier;
 - dans la société belge?
- Est-ce que des organisations ou des personnes vous encouragent à participer à des activités sociales, culturelles et politiques?
- Quelle est votre situation en matière de logement par rapport au reste de la population?
- Trouvez-vous facile ou difficile de conserver votre propre culture en Belgique? a) Si c'est facile, adoptez-vous également une partie de la culture belge ou continuez-vous comme si vous viviez dans votre pays d'origine? b) Si c'est difficile - alors pourquoi?

- Avez-vous le sentiment que les gens autour de vous (voisins, collègues, etc.) apprécient votre présence en Belgique?
- Sur la base de votre expérience, comment l'accueil des immigrés en Belgique peut-il s'améliorer en vue de faciliter leur insertion?

4.8 Prise de contact

Pour la prise de contact, j'ai utilisé la méthode boule de neige en mobilisant mes connaissances personnelles. J'ai aussi contacté par téléphone différentes asbls qui travaillent avec les nouveaux arrivants, après leur avoir envoyé des courriels restés sans réponse. Dans ces correspondances, j'ai expliqué à ces dernières l'objet de ma recherche. Ces associations ont mobilisé leurs contacts afin de trouver des profils qui convenaient. La démarche a été positive mais loin de m'apporter le nombre de répondants nécessaires. A cette phase, j'ai mobilisé les réseaux sociaux par lesquels j'ai pu entrer en contact avec quelques enquêtés grâce aux partages de ma requête sur ces réseaux.

4.9 Conditions d'entretien

Les entretiens se sont déroulés dans des endroits choisis par les enquêtés, ce que j'ai accepté pensant que cela les mettrait plus à l'aise dans leurs interventions. Deux d'entre eux ont eu lieu sur des lieux de travail et les autres dans des cafés. Ils ont été conduits entre octobre 2019 et février 2020 et ont duré entre une heure à une heure trente. Les entrevues se sont bien déroulées, à l'exception de l'une d'entre elles. En effet, après une mauvaise manipulation, les traces du dictaphone ont été effacées au moment même où je remerciais la personne pour son temps. Heureusement, cette dernière a malgré tout accepté de répondre à nouveau à quelques questions. Avant de débiter chaque entretien, j'ai reconfirmé avec chaque enquêté l'autorisation d'enregistrer, bien qu'elle m'ait été donnée par téléphone au

moment de la négociation de la rencontre. Cela fait partie de la déontologie à observer dans toute recherche et qui sert à protéger les deux parties.

5. Modèle d'analyse

Cette partie du travail consiste à expliquer la méthode adoptée pour analyser les entretiens. Le modèle d'analyse thématique a été choisi pour étudier les données récoltées lors des entretiens, lesquels ont été retranscrits un par un. Ce modèle consiste à relever et à noter les thèmes importants dans les données et en faire une synthétisation à l'aide de thèmes et de catégories. « Avec l'analyse thématique, la thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens, d'un document organisationnel ou de notes d'observation »⁸².

Elle essaiera de tirer les éléments synthétiques des entretiens en croisant les subjectivités afin de trouver des points de convergences ou de divergences qui peuvent nuancer les récits des personnes relatifs à leur intégration. A cet effet, tous les entretiens ont été retranscrits, le cas échéant, avec des adaptations qui consistaient à rendre plus compréhensible certaines parties ambiguës, par exemple. Les entretiens ont été réalisés en français et la plupart des enquêtés n'en ont pas une connaissance approfondie. Ensuite, une relecture méticuleuse de chacun d'eux a été faite, en notant des thèmes/parties important(e) s relatifs à ma question de recherche qui se répètent.

L'analyse consiste à comparer entre elles des réponses reçues des personnes interviewées pour vérifier la gamme des positionnements sur les différentes questions, voir ce qui va dans le même sens ou se contredit. A partir du moment où

⁸² Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 11 - L'analyse thématique. in: P. Paillé & A. Mucchielli (Dir), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, pp. 231-314. Paris: Armand Colin.

les points de vue diffèrent, il deviendra nécessaire de trouver les différences, lesquelles peuvent être expliquées par le parcours singulier de chacun.

5.1 Analyse thématique des entretiens

Cette partie est consacrée à l'analyse thématique du contenu des entretiens, recommandée aussi par Luc Van Campenhoudt et Raymond Quivy⁸³ parce qu'elle permet de « mettre en évidence les représentations sociales ou les jugements des locuteurs à partir d'un examen de certains éléments constitutifs du discours »⁸⁴. Pour ce faire, il importe de préciser les axes qui serviront de fil conducteur de mon analyse.

5.2 Axes analytiques

Lorsqu'on arrive dans un nouveau pays où l'on ne connaît pas grand-monde, certains immigrés ont tendance à choisir pour groupes sociaux de référence ceux ayant des personnes de leur culture, en vue d'affronter ensemble les aléas du processus migratoire. Pour bon nombre d'entre eux, le choix de la Belgique a été motivé par la préexistence d'une communauté d'appartenance. Ce qui pourrait porter à supposer que les réseaux des communautés d'origine sont toujours importants. Cela n'a pas pu être vérifié sur le terrain. Néanmoins, cela m'a amenée à d'autres observations que je compte présenter sur plusieurs axes analytiques plus loin dans l'analyse.

En vue de comprendre les différents paramètres du fait social qu'est l'intégration des personnes, il est important de fixer des axes analytiques qui correspondent aux différents aspects que l'on compte traiter dans la recherche. A partir des questionnements sous-jacents à ma question de recherche et qui sont présentés dans la problématique de ce travail, les cinq grandes rubriques suivantes introduisent les axes sur lesquels se base ma recherche et selon lesquels les résultats

⁸³ op. cit., p. 208

⁸⁴ idem

de mon enquête sont analysés: les trois premières sont consacrées respectivement aux causes du départ du pays d'origine, du choix de la Belgique et l'aide à l'installation une fois arrivée sur place. La quatrième partie traitera des questions relatives à l'intégration et le lien social, à partir des différents indicateurs révélés par les personnes enquêtées comme outils d'intégration: la famille, le travail, les personnes originaires du même pays. Et, pour finir, une autre partie est consacrée à la conception que les personnes en situation d'immigration se font de l'intégration. Cette chronologie des faits aidera à mieux appréhender le *modus operandi* des personnes interviewées dans leur d'intégration.

L'objectif c'est d'essayer de faire des corrélations qui permettraient d'établir que :

- D'une part, les relations que les immigrés entretiennent avec les communautés d'origine jouent un rôle crucial dans leur intégration, et,
- de l'autre, que la nature des relations que les immigrés développent avec les connaissances et les amis du pays d'accueil, autochtone ou autre, caractérise leur niveau d'intégration.

Afin d'obtenir des résultats prenant en compte toutes les facettes du processus d'intégration, des extraits jugés les plus révélateurs ont été choisis. Bien qu'assez longs, ces extraits qui montrent la volonté de mes enquêtés de vouloir témoigner abondamment de leur expérience, n'ont pas été sélectionnés à des fins de remplissage, mais surtout dans le but de trouver du contenu pour mon analyse.

5.3 Départ du pays d'origine

Pour mieux saisir le processus de l'intégration des personnes dans leur société d'accueil, il importe de parler, en début de cette analyse, des raisons qui entourent leur départ du pays d'origine. Pour différentes raisons, les intervenants ont quitté le pays qui les a vus naître et là où ils ont vécu toute leur vie, jusque-là, pour la majorité d'entre eux. Dans les histoires des personnes que nous avons analysées, la décision de quitter leur pays vient des conditions qu'ils ont décrites

comme insoutenables et contre lesquelles la migration devenait la seule solution. Et pour cause, les entretiens révèlent une grande variété de motifs, comme la recherche de meilleures perspectives d'avenir au niveau socio-économiques et professionnel, des circonstances politiques dangereuses, etc., ont contraint ces personnes à faire le choix de partir malgré eux.

Extraits :

Fiorino : *...Je suis archéologue et dans mon pays je travaillais comme chercheur-archéologue à l'Université de Pisa. J'ai quitté l'Italie parce que, pour des raisons politiques et culturelles, les budgets pour la recherche ont été coupés et du jour au lendemain, je suis passé de fonctionnaire à bénévole pendant deux ans pour le même poste que j'occupais pendant plus d'une décennie. La situation n'étant plus tenable, j'ai dû faire un choix (logistique) de partir pour la Belgique...*

Izmir : *Après avoir terminé mes études de bachelier en économie au Maroc ou je suis resté un an sans travail et au chômage non payé et ce, malgré les nombreux concours passés pour essayer d'intégrer le marché du travail. Réalisant que je n'ai pas d'avenir dans mon pays, je me suis inscrit dans les universités belges et françaises en master en économétrie afin de pouvoir laisser plus facilement mon pays.*

Abouba : *Pour des raisons politiques, ma vie était en danger et j'étais obligé de partir.*

Que leur migration soit provoquée par des circonstances économiques ou politiques, etc., on sent qu'il y avait une sorte d'obligation dans leur décision de partir à la recherche d'une vie meilleure. Le chômage est l'élément principal qu'on retrouve dans le discours de la majorité des enquêtés, insistant sur fait que partir devenait indispensable. Les interviewés expliquent que la situation devenait intenable, comme le mentionne Fiorino « *La situation n'étant plus tenable, j'ai du faire un choix (logistique) de partir pour la Belgique* », et qu'il ne leur restait aucune autre option pour échapper aux conditions de vie qui devenaient

incontrôlable, lesquelles ne leur permettaient pas d'avoir aucune perspective d'avenir.

Dans les différents entretiens, nous notons derrière les discours des enquêtés qu'il existe l'espoir de construire une nouvelle vie, et ce, en dépit de leur situation par rapport aux perspectives incertaines.

Abil : *J'ai commencé à chercher du travail pour faire un peu de sous pour manger et me loger, comme des colocs à 15 euros par jour. Il m'arrivait de passer des nuits dehors parce que je n'avais pas moyen de me payer une chambre. C'était compliqué, mais le fait que je gardais toujours espoir m'a permis de trouver quelque chose parce que celui qui cherche trouve toujours.*

Aujourd'hui, on perçoit chez Abil une fierté d'avoir survécu aux galères qu'il a connues avant d'atteindre finalement une situation plus stable entre autres en terme d'emploi et de logement sans l'aide de parents ou de connaissances qu'il aurait eus avant son arrivée en Belgique. Fierté dans le sens que le défi d'affronter l'incertain était énorme mais il ne se décourageait pas.

5.4 Choix de la Belgique

S'il y a beaucoup de facteurs qui motivent des personnes à quitter leur terre natale, les raisons qui pèsent sur le choix de la terre d'accueil peuvent être aussi variées. Pour certains de nos enquêtés, la Belgique est un choix logique, en ce sens qu'ils ont un membre de la famille ou des amis qui y vivent déjà, ce qui leur faciliterait plus ou moins la vie au début. D'autres avouent avoir choisi la Belgique en raison du système de sécurité sociale. Il y en a qui mentionnent le régime politique « idéal » du pays de destination.

Fiorino : *Comme mon frère habitait et travaillait ici depuis 2004, j'ai dû faire un choix de partir pour la Belgique. Mon frère consistait un appui facile et gratuit, n'importe où sauf l'Italie, parce que je n'avais aucune réserve économique*

en partant d'Italie. Je suis resté chez mon frère pendant quelques mois afin de me réinventer une vie...

Abouba : *J'avais entendu que c'était un pays de droit où l'on pouvait s'exprimer librement et je n'étais pas déçu. Une fois dans le pays, j'ai constaté qu'il y avait la liberté pour tous et tout le monde était libre de faire ce dont il a envie.*

Abouba entend que son choix de la Belgique n'est pas fait au hasard. Souvent la décision est alimentée par ce mythe de l'Eldorado construit à travers des informations reçues des médias sur les contextes politique, culturel et social concernant le pays de destination, lesquels, souvent, ne reflètent pas la réalité. Cette assertion peut être expliquée par la notion de « géographie imaginaire des pays de destination »⁸⁵ qui fait que certains migrants tendent à avoir une vision idéalisée du pays, vision propagée non seulement par des idées et des images « parfaites » de ces pays diffusées par les médias, mais aussi par des réseaux sociaux, des connaissances, ou bien en comparaison avec leurs pays ou avec d'autres endroits où ils ont vécu, etc.

D'aucuns ont parfois des motifs qui se différencient complètement des plus courants, tel le fait de pouvoir s'assumer au moyen de leur propre effort et ne pas se sentir dépendants des autres, comme en témoigne Abil :

Abil : *Je voulais être dans un pays où je connaissais personne et même pas de la famille, question de faire ma vie tout seul. Par tempérament, je n'attends rien de personne. Je ne crois pas qu'il faut aller dans un pays où il y a de la famille pour faire les études ou travailler. Il faut avoir une personnalité forte. Les gens disent par exemple, je vais en France ou en Belgique, etc. parce que j'ai la famille qui peut me donner un coup de main, etc. Moi je suis le contraire de tout cela. Mes parents sont eux aussi partis pour gagner leur vie, je ne vais pas à mon tour compter sur eux pour un coup de main...*

⁸⁵ Piguet, E., « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°3 | 2013, mis en ligne le 01 septembre 2016, consulté le 15 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6571>

L'amour est aussi un facteur retrouvé dans le récit de certains enquêtés comme obligation de migrer, comme le souligne Javier.

Javier : *Je n'ai pas choisi la Belgique. Je ne voulais pas que l'amour de ma vie soit dans un pays et moi dans un autre. Je ne voulais pas venir en Europe...mais il y avait ma femme qui était là qui m'a attendu longtemps et c'est l'amour de ma vie, je dois rester positif et droit avec elle. J'étais bien là-bas, la vie...on gagne moins là-bas mais on est heureux. Ici, il y a le stress partout, on travaille tout le temps. Les gens te bousculent dans la rue et ils ne s'excusent pas...c'est un peu différente la culture.*

Javier précise, d'un côté, son indéfectible loyauté envers sa femme, laquelle constitue la pierre angulaire dans son processus migratoire. De l'autre, le regret d'avoir laissé derrière lui cette sécurité, ce confort et la culture dans laquelle il vivait très bien. En effet, les raisons sentimentales sont aussi un facteur de motivation dans la décision de partir et peuvent parfois créer des sentiments de confusion, de frustration et d'incertitude pour l'avenir dans un nouveau pays.

5.5 Arrivée en Belgique

L'arrivée dans un nouveau pays peut provoquer un fort sentiment de désarroi pour certains. Cela peut être une épreuve provoquant nombre de répercussions à leurs points de référence. La plupart des enquêtés mentionnent des sentiments de désorientation, de privation, d'isolement, d'abandon, de solitude, de déchirure, de tristesse, de frustration et d'incompréhension de l'environnement dans lequel ils se trouvaient. Même les détails concernant la manière dont des personnes se comportaient dans la rue par exemple peuvent être causes de frustration.

Abouba : *J'étais un peu perdu et doublement choqué. J'étais au métro parce que personne ne souriait, je pensais qu'il y avait quelque chose de grave qui s'est passé. Ensuite, je voulais céder ma place à une personne âgée qui a refusé.*

J'avais aussi mon manteau d'hiver alors qu'on était en plein milieu de l'été. On me regardait bizarrement alors qu'il faisait 25 degrés, ce qui est pour moi l'hiver dans mon pays.

Ishem : *Je suis arrivée à 16h ici et il faisait déjà nuit alors que j'ai laissé du grand soleil derrière moi et que j'étais à la plage une semaine avant, je n'ai pas supporté. Sans compter le studio où l'on vit, je n'ai pas supporté non plus, puisque j'ai toujours vécu dans une grande maison. Je n'ai pas supporté de ne pas connaître des gens quand je sors dans la rue où ce ne sont pas du tout les mêmes codes sociaux où les gens ne me parlaient pas dans la rue. J'étais habituée à dire bonjour en attendant le bus dans la rue et cela coulait de soi. J'ai vécu une grande solitude et une grosse dépression.*

Javier : *Au début, c'était dur, j'étais triste, surtout l'hiver, il faisait gris, j'avais envie de retourner au pays, [...]. On se sent d'un côté triste parce qu'on a laissé toute sa famille et, d'un autre côté heureux parce que je savais pourquoi j'étais parti et qu'il y avait quelqu'un qui m'attendait. C'est ça la vie, quand on aime quelqu'un, on doit passer à travers des choses difficiles mais pas impossibles. Je n'étais pas heureux au début. On se sent aussi comme un bébé. On sait qu'on est adulte mais on est comme un enfant. Il faut apprendre la langue, la culture, on connaît personne... Je me disais que la vie c'est comme ça, on doit être fort.*

Ces citations témoignent de l'importance que peut prendre la différence dans les manières de faire au pays d'origine et dans celles du pays d'accueil, que la personne immigrée ne comprend pas toujours au début. Dans cette phase de transition, cette dernière se voit dans l'obligation de trouver des capacités « cognitives et sociales, de remaniements identitaires et de nouveaux sens qui s'inscrivent dans le parcours... »⁸⁶, lui permettant d'interpréter et d'assimiler cette nouvelle conception qui jusque-là était hors de son cadre de référence. Dans leur recherche sur la « transition » André Balleux et Thérèse Perez-Roux soulignent qu'elle « est un espace/temps de passage inscrit au cœur d'un changement, assumé

⁸⁶ Perret-Clermont et Zittoun, 2001 cités par Balleux, A., et Perez-Roux, T., in « Transitions professionnelles », in Recherche et formation, en ligne, no.74, |2013, pp. 101-114, mise en ligne le 28 avril 2014, consulté le 31 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rechercheformation/2150>
URL : <https://doi.org/10.4000/rechercheformation.2150>

ou non, abouti ou non, et qui nécessite de l'individu la mise en œuvre de stratégies d'adaptation pour mieux gérer éléments de rupture et (re)construction de continuités »⁸⁷.

Ne pas pouvoir supporter, comme le mentionne Ishem, ou se *sentir triste et vouloir retourner au pays*, comme pour Javier, montre bien que quand le mal du pays se fait sentir, certains enquêtés se retrouvent à questionner leur décision de migrer. Les différences de coutumes, l'éloignement des proches, l'isolement, etc., peuvent devenir des causes de mal être, voire de dépression, comme l'explique Ishem dans l'extrait ci-dessus.

Parfois, les personnes sont partagées d'une part, entre des sentiments de désorientation, de solitude et, d'autre part, des sentiments d'espoir, voire même d'excitation face à l'opportunité de reconstruire une vie avec des projets futurs « ...mon objectif c'est de refaire ma vie, s'il y a moyen de faire des études, de travailler et de trouver une place dans ce monde-là. Aujourd'hui mon objectif est en train de changer mais je ne veux pas en parler pour l'instant. Si la Belgique m'aide à atteindre cet objectif, je ne partirai pas du pays », explique Abil. Dans certains cas, ces sentiments peuvent même servir de palliatif ou de consolation à la tristesse et la douleur provoquées par l'éloignement de sa terre natale.

5.6 Intégration et lien social

5.6.1 Influence de la famille et des connaissances originaires du pays d'origine

Cette partie du travail est dédiée à l'application du cadre théorique décrit précédemment qui entoure les notions d'intégration et de lien social, lesquelles notions ont été appliquées dans la construction de la grille d'entretien utilisée pour les enquêtes sur le terrain. Ces deux notions constituent le point central de mon

⁸⁷ Balleux, A., et Perez-Roux, T., « Transitions professionnelles », in Recherche et formation, en ligne, no.74, [2013, pp. 101-114, mise en ligne le 28 avril 2014, consulté le 31 mars 2020.
URL : <http://journals.openedition.org/rechercheformation/2150>
URL : <https://doi.org/10.4000/rechercheformation.2150>

travail qui cherche à « comprendre dans quelle mesure l'intégration des immigrés peut être dépendante de ou conditionnée à l'ampleur et la qualité des liens sociaux qu'ils entretiennent, tant individuellement qu'à travers d'autres méthodes d'intégration tels les associations, les connaissances et les amis, etc. ? »

Les personnes en situation d'immigration atteignent un sentiment de satisfaction dans leur processus d'intégration, si elles réussissent à construire des relations sociales qui les aident à se sentir plus ou moins à l'aise dans la société d'accueil. Comme indiqué précédemment, les liens sociaux sont particulièrement importants pour les populations immigrées : parfois, les primo arrivants ont une insuffisance voire une inexistence des compétences attendues dans la nouvelle terre d'accueil. De plus, il y a les difficultés liées aux problèmes de l'équivalence de diplômes et la non reconnaissance de l'expérience et de l'expertise des migrants souvent hautement scolarisés, ne les encouragent pas dans leurs efforts. Et bien souvent, la connaissance qu'ils ont de ce nouveau pays est négligeable ou même absente.

En conséquence, un réseau servant de ressources sociales devient essentiel. Cet outil qui leur offre un support à des niveaux différents est le plus souvent composé de la famille et des personnes originaires du même pays qui sont arrivées antérieurement. Ils obtiennent ainsi cette « protection » à laquelle les personnes peuvent se référer pour faire face aux difficultés rencontrées, comme le mentionne Serge Paugam⁸⁸.

« Avez-vous eu de l'aide lors de votre arrivée en Belgique ? ». Plusieurs des personnes interviewées ont donné des réponses presque similaires à cette question. Chacune d'elles souligne l'importance que les supports obtenus via la famille et les amis ont représenté dans leur installation et leur intégration dans le pays. On note aussi une hybridation de ressources se référant aux liens de filiation et celui de participation élective.

⁸⁸op. cit., p. 31

Je cite ici quelques extraits concernant ces soutiens dont les migrants font état :

Javier : *C'est toute la famille de ma femme, mais surtout c'est elle qui m'a aidé dans les démarches administratives. Je n'ai reçu aucune aide d'association ou du gouvernement. On a été à la commune pour demander si je pouvais obtenir un cours de français. Ils ont refusé en nous disant que ma femme gagne plus que le salaire minimum, je dois payer le cours de mes poches...*

Ishem : *Mon ami d'enfance qui faisait ses études en Belgique, qui m'avait suggéré de venir et m'a inscrite à l'université Belge... c'est toujours avec lui que je vis encore et de qui j'ai un enfant maintenant, qui m'a aidée pour les démarches administratives à la commune et m'a accompagnée à l'école pour finaliser mes papiers pour obtenir le titre de séjour/étudiant.*

Fiorino : *La présence de mon frère dans le pays qui avait déjà fait le parcours avant moi, m'a aidé à me retrouver dans les démarches administratives pour mon installation dans le pays, comme faire ma carte d'identité, louer un appartement, etc.). Je ne me suis jamais adressé à une association, service de la commune pour mes démarches, parce que je me demandais si ces administrations étaient compétentes pour me suivre étant donné que j'étais arrivé en autonomie venant d'un pays de l'Europe. Je pensais que si j'étais arrivé par exemple comme un groupe de réfugiés, le besoin d'un suivi par une association aurait été plus évident.*

Izmir : *Mes études, mes compétences antérieurs et mes amis proches m'ont aidé dans mon installation dans le pays, e.a, m'inscrire à l'université, obtenir un travail et surtout à obtenir une adresse, laquelle, n'était pas une évidence. Je n'ai reçu l'aide d'aucune association. Je travaillais en même temps comme étudiant à l'époque, avec des connaissances qui avaient des PME, des magasins, afin d'assurer financièrement et de pouvoir contribuer au système social.*

Abouba : *Personne ne m'a accompagné pour les démarches administratives. Le seul accompagnement qu'ils m'ont donné c'est le titre de*

séjour, tout le reste, je me suis battu tout seul. Au centre, il y avait des petits boulots qui me permettaient de mettre de l'argent de côté pour payer la garantie locative pour un appartement qui n'était pas trop élevée parce ce que le propriétaire était assez gentil. J'avais un peu d'aide du CPAS durant les trois premiers mois, mais ils n'acceptaient pas de payer la garantie locative.

Abil : *Au début, je me suis référé au Samu social uniquement pour me laver et laver mes linges. Pour les démarches, je me suis débrouillé tout seul en me rendant directement dans les endroits concernés pour prendre les informations. Bien que mon français n'était pas parfait à l'époque, je comprenais mieux tout seul qu'avec un traducteur.*

Il y a une contradiction dans les récits de certaines personnes, comme dans le cas de Abouba: alors qu'il dit s'être battu tout seul, il explique en même temps, qu'il a reçu un peu d'aide de la part d'institutions « *j'ai été à l'Office des Etrangers pour faire une demande d'asile et on m'a emmené dans un centre de la Croix-Rouge dans un village à côté du Luxembourg, Herbeumont avec l'aide de Fedasil. Je me suis installé là pendant un mois, le temps de trouver un appartement à Bruxelles* ». Cette contradiction concorde avec son attitude de jeune homme fier qui ne voudrait pas être vu comme quelqu'un qui ne pouvait pas s'en sortir tout seul.

Dans les discours de plusieurs enquêtés, on observe que la famille et les amis ont constitué la pierre angulaire dans leur processus d'installation, et que l'associatif n'a joué aucun rôle. Et pour cause, pour certains, le support matériel comme le logement, l'accompagnement administratif venaient de la famille, pour d'autres ils venaient de compatriotes déjà établis dans le pays. Le premier extrait laisse apparaître une rigidité des normes qui se traduit par une non-assistance des autorités aux primo arrivants dans leur effort pour s'intégrer. En effet, comme Serge Paugam⁸⁹ le précise dans l'un de ses entretiens «...les situations de crise ou de remises en question du fonctionnement institutionnel, conduisent souvent les individus à rechercher une protection et une reconnaissance complémentaires dans

⁸⁹ <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136>

un entre soi spécifique en érigeant autour des personnes les plus proches de leur condition, une sorte de clôture sociale – et qui peut être également spatiale »⁹⁰.

On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure les membres de cet entre soi sont eux-mêmes intégrés ou pas à la société ? Leur niveau d'intégration a inévitablement un impact dans celle des nouveaux arrivants. Si ce groupe est bien intégré, il offrirait une bonne chance à un individu en situation de migration de s'intégrer plus rapidement. Si cela n'est pas le cas, ce dernier risque de ne pas se socialiser dans la mesure nécessaire pour devenir pleinement intégrée, ce qui ralentirait son processus.

5.6.2 Lien social par le quartier de résidence et par la communauté d'origine (*lien de participation élective*)

Pour établir des corrélations entre les types de relations des personnes rencontrées et leur niveau d'intégration, j'ai tenté d'obtenir des informations sur les rapports qu'ils entretiennent avec les gens de leur quartier, de leur communauté, des personnes de la société belge en général, aussi bien que sur leur niveau d'implication aux activités sociales et culturelles, laquelle peut aussi être un signe explicatif de leur niveau/type d'intégration.

Le discours de plusieurs des personnes rencontrées fait ressortir un sentiment d'appartenance à la communauté qui leur a procuré ce soutien et à laquelle ils s'identifient. Marco Martiniello⁹¹ souligne que le multiculturalisme démocratique reconnaît l'existence d'une vie communautaire intra-ethnique, culturelle ou religieuse: « ...les membres de groupes minoritaires ont le droit d'avoir des moments et des espaces qui leur appartiennent exclusivement, sans que cela se traduise par une volonté de mise à l'écart de la société... »⁹². A la question de savoir s'ils se trouvent intégrés dans leur propre communauté, leur quartier et la société belge et si leurs contacts sociaux se situent aussi à ce niveau, nous allons

⁹⁰ ibidem

⁹¹ op. cit., p. 147

⁹² ibidem

observer, si et comment les migrants mobilisent ces différents secteurs dans leur processus d'intégration.

Un facteur relevé dans les entretiens est le sentiment de non-intégration de certaines personnes qui pourrait favoriser un repli communautaire. On note que la communauté du pays d'origine se retrouve dans plusieurs récits des enquêtés. En effet, cette dernière constitue pour beaucoup une ressource importante dans leur processus d'intégration, comme en témoigne Javier originaire du Mexique : *Il y a la communauté mexicaine qui organise par exemple des fêtes traditionnelles par exemple le 15 septembre, le jour de l'indépendance du Mexique. Avant quand j'avais du temps, je cherchais surtout cette communauté pour ne pas m'ennuyer, surtout je m'intègre mieux avec les membres de ma communauté. J'essaie aussi autant que possible d'adopter une partie de la culture belge.*

Je suis intégré je peux dire à 80% surtout dans mon quartier ou je connais un peu plus les gens. On se voit un peu plus souvent, on se dit bonjour. Même si je ne vais pas dans leur maison, je ne partage pas ma vie avec eux, mais je me sens plus intégré autour d'eux. Mais quand je sors de mon quartier c'est autre chose, parce qu'on ne connaît pas les gens, il y a des gens gentils, d'autres non gentils. Il y en a qui sont préoccupés par ça et par ça. Avec le temps on se dit comment on peut s'intégrer à tout ça.

Idir : *Puisque j'habite à Molenbeek, mes relations sociales sont mes connaissances qui sont majoritairement des personnes de même origine que moi, faites dans le voisinage ou dans mon travail qui se trouve dans la même communauté. Mes relations constituent un groupe composé en majorité de personnes originaires de mon pays et quelques autochtones.*

Abouba : *Oui je suis intégré parce que si tu ne l'es pas on t'oublie et il y a beaucoup de choses qui t'échappent si tu ne fais pas partie de la société. Moi je m'impose à chaque fois.*

Fiorino : *Je me sens intégré parfaitement dans mon quartier à un point que j'ai décidé d'y acheter mon appartement. Je me sens de plus en plus Belge. Je dois*

dire que je me sens intégré surtout à Bruxelles, les expériences que j'ai eues en dehors de cette ville m'ont fait sentir une différence par rapport à ce sentiment d'intégration. Le fait que Bruxelles est tellement cosmopolite il est difficile de s'y sentir étranger. Je suis intégré et non assimilé. Quand je suis en Italie, je dis chez nous en Belgique et vice versa. Quand je retourne en Italie, je parle un italien assez bizarre et commence même par faire de mixte linguistique italien-français en inventant des néologismes.

Certains enquêtés rendent, de façon implicite, les Belges et les pouvoirs publics belges responsables de leur non-intégration. Cette situation peut procurer des impressions d'incompréhension, de rejet ce qui peut avoir comme effet un repli sur soi. Les extraits ci-dessous en témoignent :

Adam : *Sincèrement, je ne me sens pas intégré et c'est à cause du pays qui accueille. Il ne donne pas d'opportunité pour qu'on essaye de s'intégrer. Même si on veut essayer de s'intégrer, mais le terrain n'est pas prêt. Je ne me sens pas du tout chez moi. Les Belges n'essayent pas de s'approcher des autres afin de les aider dans leur intégration. Alors, je ne m'approche pas d'eux. S'ils ne te connaissent pas beaucoup, ils ne prennent pas le temps de te parler [...]. L'immigration en Belgique est mal gérée, les gens ne sont pas suivis, la majorité des primo arrivants sont perdus dans les démarches administratives [...] Il y a un collègue à moi qui était obligé de payer pour apprendre la langue. Il était obligé d'abandonner après 2 mois, parce qu'il devait en même temps travailler pour assurer la survie de sa famille. »*

Ishem: *Comment peut-on se sentir intégré quand le système ne nous intègre pas? Ex : souvent on donne la carte comme citoyen et la personne à l'accueil regarde la carte et vous re-regarde une seconde fois avec un regard qui change. J'ai l'impression que tout est fait pour ne pas intégrer ces gens-là dans la société et après on vient me dire qu'ils ne se sont pas intégrés mais est-ce que nous en tant que système on les a intégrés ?*

A partir d'une analyse thématique des causes de la non-participation à des activités socio-culturelles, on note que le manque de temps contribue à cette

absence d'implication pour certains enquêtés. Ils ont tous des obligations familiales qui font que le travail constitue leur priorité et le peu de temps qui leur reste hors du boulot est destiné à la famille, comme l'expriment Adam et Alsie : *« je n'ai pas le temps pour moi, comment je peux avoir une vie sociale. Le gros de mon temps, je le passe dans mon travail. Quand je rentre, c'est pour retrouver ma femme et dormir. Je n'ai pas le temps de chercher à savoir si les pouvoirs publics comme la commune organisent des événements qui facilitent les contacts avec les autres communautés. Je pense aussi qu'ils ne font pas pas assez de communication pour savoir ça ».*

Alsie: *Avec le travail et m'occuper de ma fille, il ne me reste pas beaucoup de temps pour socialiser. Et, quand je trouve un peu de temps, c'est pour rencontrer des gens de ma famille et de ma communauté.*

Ces résultats ont mis en évidence l'inexistence d'un schéma linéaire dans l'intégration des personnes. De l'insatisfaction concernant leur « non inclusion » par les pouvoirs publics au repli forcé à cause des stéréotypes, on note pour certains une sorte de résignation dans leur situation de non intégré.

Ishem : *[...] Quand on va à la commune on a un service étranger, on est toujours considéré comme étranger, on a une carte, un service, un accueil et des droits qui sont différents des autres. Le système veut dégoûter les migrants pour qu'ils repartent.*

En même temps, certains enquêtés réfutent l'idée du communautarisme et prônent surtout une intégration de façon hétérogène et interculturelle en vue d'interactions entre les différentes communautés, tout en rejetant les stéréotypes qui sont rattachées à ces dernières.

Adam : *Je ne sens pas l'utilité d'essayer de m'intégrer plus que cela parce que cela ne va rien m'apporter de positif, surtout avec ma communauté marocaine qui a déjà pas mal de problème.*

Fiorino : *Je ne suis pas attiré par les dynamiques communautaires, c'est pour cela que j'évite les gens de mon pays et je ne participe pas aux fêtes culturelles, aux rencontres typiquement italiennes, question d'éviter les nostalgiques qui se réunissent dans les cafés et sur les réseaux sociaux pour se donner un peu de force. Ils se réunissent pour se plaindre du pays d'accueil et de ce qui leur manque d'Italie, ce qui a un certain point devient même mythique pour eux et où tout fonctionne bien, alors que moi je me rappelle très bien les raisons qui m'ont porté à quitter mon pays. J'ai envie de leur dire si tout fonctionne si bien en Italie, pourquoi vous ne rentrez pas chez vous.*

Parfois, les immigrés font l'objet de stigmatisation, de stéréotypes ou de clichés. La dynamique derrière ces stéréotypes, parfois positifs pour certains d'entre eux, n'est pas réjouissante pour ceux qui les subissent. Bien que des fois l'intention peut être innocente, même inconsciemment, elle peut constituer la porte du racisme, ce qui peut aussi freiner l'intégration.

Adam : *Les gens te jugent même sans te connaître, comme dans le métro, tu reçois un appel téléphonique et tu parles dans ta langue, les gens te regardent bizarrement et, parfois, on sent dans leur regard ce jugement...*

Fiorino : *Par contre, ce que je n'apprécie pas c'est sentir des fois que ce n'est pas moi qui est apprécié mais ce que je véhicule, donc les clichés dans mon cas, concernant les italiens. Heureusement pour un italien c'est encore sympa quand on me parle d'accent, de pizza, etc., mais qu'en est-il d'autres clichés et préjugés négatifs concernant d'autres immigrés ?*

5.6.3 Situation des personnes immigrées au niveau de l'emploi

Avant d'entrer dans l'analyse de l'influence du lien de participation organique sur l'intégration, je tiens à mentionner/rappeler que l'intégration des personnes immigrées dans le marché du travail peut être favorable pour les pays d'accueil tant du point de vue économique que démographique. En effet, dans la

déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en 2016, l'Organisation des Nations Unies souligne que : « Le travail des migrants peut aider à répondre à des tendances démographiques, à la pénurie de main d'œuvre, et à d'autres défis dans les sociétés d'accueil, et apporter des dynamiques et compétences nouvelles à l'économie de ces dernières »⁹³.

Pourtant, la situation professionnelle de beaucoup de primo arrivants de Belgique ne serait pas reluisante. En effet, dans une étude économique de l'OCDE⁹⁴, sur la Belgique en 2019, l'Organisation alerte sur la faible performance de l'Etat belge en matière de l'intégration des immigrés sur le marché du travail. Elle pointe du doigt l'énorme différence entre les chances d'obtenir un emploi pour des personnes née en Belgique et celles venant d'un pays hors de l'UE « les immigrés originaires de pays extérieurs à l'UE ont environ 22 % de chances en moins d'occuper un emploi qu'une personne née en Belgique, soit l'un des écarts les plus marqués de l'UE... »⁹⁵. L'Organisation note également que les immigrés occupent trop souvent des emplois peu qualifiés avec des contrats précaires « les personnes nées en Belgique de parents ayant un faible niveau d'études originaires d'un pays non membre de l'UE ont une probabilité d'occuper un emploi inférieure de 18% à celle de leurs homologues dont les parents sont eux aussi nés en Belgique »⁹⁶. Elle recommande de mieux promouvoir la diversité dans les entreprises et de mettre en oeuvre des formations, et ce, en collaboration avec les partenaires sociaux. Cet état de fait est représenté dans le tableau⁹⁷ suivant :

⁹³ <https://www.unhcr.org/fr/591ae6f84>, consulté le 31 mars 2020.

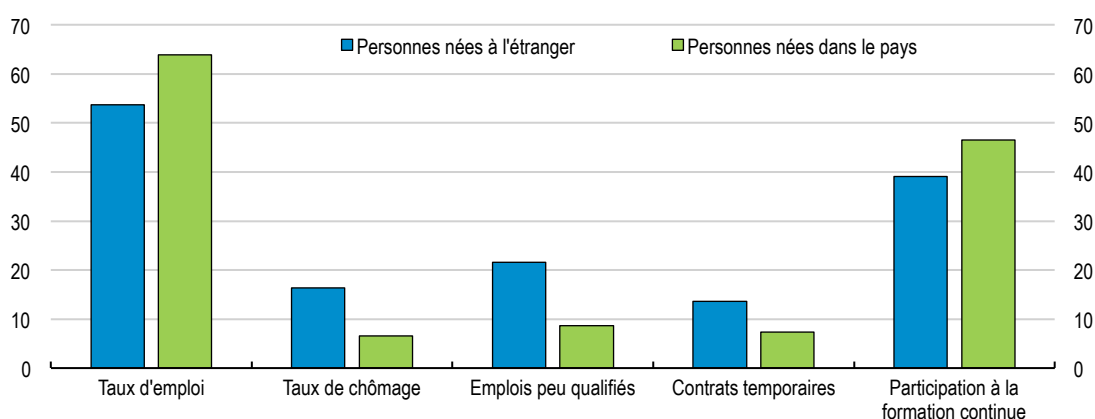
⁹⁴ <https://www.oecd.org/fr/economie/etudes/Belgique-2020-OCDE-etude-economique-synthese.pdf>, consulté le 23 avril 2020

⁹⁵ idem

⁹⁶ ibidem

⁹⁷ ibidem

5.6.4 La situation des immigrés sur le marché du travail est plus difficile



Source : OCDE (2018), Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2018 : Trouver ses marques, Éditions OCDE, Paris⁹⁸

5.6.5 Lien social par le milieu professionnel (*lien de participation organique*)

Pour une personne en situation de migration, l'intégration économique constitue un défi fondamental dans le sens que le travail constitue le vecteur pratique d'intégration, à cause, entre autres, des avantages procurés par l'emploi : revenu, relations sociales, expérience de cultures et de langues différentes, bénéfices sociaux, etc. Une bonne intégration professionnelle peut faciliter aussi l'insertion sociale. Dans l'ensemble, comme le mentionne Serge Paugam⁹⁹, elle procure à l'individu cette forme de protection minimum relative à la sécurité sociale et celle de reconnaissance de sa présence et de son aptitude, laquelle

⁹⁸ ibidem

⁹⁹ op. cit., p. 31

constitue la base de son identité et de son existence¹⁰⁰ en tant que personne. En conséquence, quand les primo-arrivants n'arrivent pas à accéder à un emploi stable, ils deviennent donc dépourvus de ces droits et ainsi, ils ne peuvent bénéficier de cette reconnaissance et de cette protection que le fait d'être citoyens à part entière leur procurerait. Les extraits suivants montrent les différentes dynamiques par lesquelles l'intégration par le lien de participation organique peut passer :

Fiorino: *Mon travail était la clé de mon intégration, les collègues, les partenaires de travail, les associations restent des relations de travail. Mon travail consiste à créer des liens sociaux pour les autres. Par contre, ces connaissances et d'autres faites à travers ce travail apaisent ma quête de liens sociaux. Le type de travail que je fais consiste à servir le public et ça me suffit. A la fin de la journée, j'ai hâte de retrouver un peu de silence et d'intimité avec des liens étroits...*

Idir : *Je suis bien intégré dans mon entourage professionnel. Mes relations sociales sont avec des collègues ou des connaissances faites à travers le travail. J'habite à Molenbeek, mes connaissances sont majoritairement des personnes de même origine que moi, faites dans le voisinage ou dans mon travail qui se trouve dans la même communauté que moi. Mes amis sont un groupe composé en majorité de personnes originaires de mon pays et de quelques autochtones.*

Javier *Dans mon travail, je m'entends bien avec mes collègues, mais je ne me sens pas 100% intégré. Il n'y a pas assez de contact avec le patron et les clients, pas assez d'amabilités comme quand j'étais au Mexique. C'est pour cela je ne peux pas dire que je suis intégré à 100% là-bas, mais je me sens mieux maintenant, parce que j'ai un travail, j'ai une famille (avec un enfant maintenant), je dois penser à mon avenir. Je me sens bien.*

Adam : *Je me sens intégré seulement dans mon travail où je passe ma journée. Puisque je travaille avec des Libanais, je me sens plus Libanais que Belge ou Marocain.*

¹⁰⁰ ibidem

Alsie : *Je suis très bien intégrée dans mon travail. Je m'entends très bien avec mes collègues, même si ce sont des collègues de travail et que la relation s'arrête au travail,*

On note que la dynamique d'intégration se fait différemment pour les enquêtés. Pour certains, elle passe par une identification voire une assimilation, comme Adam avec ses collègues de travail *«je me sens plus Libanais que Belge ou Marocain. »*. Pour d'autres comme Fiorino, le fait d'aider les autres à s'intégrer dans des dynamiques sociales lui permet aussi de se sentir intégré.

L'expression « je me sens bien » est séparée du reste de la phrase, par un court silence. Dans cette courte phrase on peut ressentir une sorte de conflit dans les sentiments de Javier vis-à-vis de sa situation qu'il essaye de relativiser en privilégiant le côté positif de sa condition que procurent la famille et le travail, et ce, malgré le fait qu'il tient un autre discours à propos de sa non-intégration.

5.6.6 Certains sont victimes de discrimination

Pour que les individus puissent avoir une chance d'obtenir cette reconnaissance sociale et cette protection liées aux droits sociaux que procure le lien de participation organique, il faudrait que leur intégration au monde professionnel ne soit pas compromise. Une bonne intégration implique aussi de posséder des moyens financiers facilitant l'implication dans des activités permettant la sociabilité. De tels moyens ne peuvent être obtenus qu'à travers les opportunités que la société d'accueil accepte d'offrir aux personnes immigrées. Quand bien même la possibilité de mettre à l'emploi des personnes en processus d'intégration serait prévue dans les dispositifs de certains parcours d'intégration, mais y avoir accès est parfois, parsemé d'embûches en terme de déclassement, de stigmatisation et discrimination dont certaines personnes immigrées font l'objet, comme en témoigne cet extrait de deux expériences faites par Abouba, d'origine sénégalaise, lors d'entretiens d'embauche : *« On m'a demandé si je parlais français alors que j'étais en train même de le faire avec la personne qui, par la suite, m'a demandé de lire mon CV. Ensuite elle m'a demandé si chez moi il n'y a pas de*

maladie...A la suite d'un autre entretien que j'ai eu on m'avait demandé de revenir après et quand je suis retourné, l'Européen qui était après moi ce jour-la a été engagé à ma place, malgré le fait qu'on avait la même formation. Il y a toujours le favoritisme qui fait qu'un Européen a plus de chance de trouver un boulot même à compétence égale».

Ces assertions de Abouba peuvent être associées à la notion de discrimination définie par François Dubet & al.¹⁰¹, comme «...le fait d'imposer ou de subir, en toute illégalité, un traitement différent et inégalitaire par rapport à d'autres »¹⁰². L'une des conditions, selon eux, pour que la discrimination soit possible est « ...que les personnes soient égales en droit et accèdent aux mêmes épreuves. »¹⁰³. Abouba utilise les termes sans équivoque comme « le favoritisme face à l'Européen » pour expliquer son impression que l'immigré est toujours relégué au second plan. Ces expériences sont vécues comme faisant partie des résultats de la migration par Abouba qui se montre quand même résilient face à la situation « *pour dépasser tout cela, je me dis chez moi je suis traité comme un roi, i.e. tu connais tout le monde, tu as grandi là-bas, tout ce que tu veux, tu peux l'avoir. Ici c'est pas pareil quoi. Je ne suis pas chez moi. En plus c'est pas la même culture, le même mode de vie, ça ne peut pas être pareil. C'est juste que c'est parce qu'ils ne me connaissent pas, chez moi on allait pas me traiter de la sorte, je passe quoi. Je dis si je suis triste c'est moi qui vais payer le pot cassé, je vais être seul dans mon coin, les gens s'en foutent. Je continue à faire ma vie tranquille* ».

Adam : *Malgré le fait d'être une personne éduquée c'est difficile pour un immigré, un étranger de 20, 30 ou 40 ans, en dehors de son pays, n'est jamais vraiment chez lui. Les gens te jugent sans te connaître, ils te jugent par ta couleur de peau, ta langue, etc. Il est chez lui lorsqu'il est au pays, au Maroc...».*

On pourrait associer ces citations à la réflexion faite par Sayad Abdelmalek¹⁰⁴ dans son livre *La Double absence* concernant la personne immigrée.

¹⁰¹ Dubet, F., & al., « Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations », Seuil, 2013, p. 56

¹⁰² ibidem

¹⁰³ ibidem

¹⁰⁴ SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence*. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Seuil, cite par Dubet, F., in « Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations », Seuil, 2013, p. 147.

Selon lui, on dirait ici qu'Abouba et Adam sont «... à la fois, (des) un émigré et (des) un immigré, dans l'entre-deux, jamais complètement parti(s) pour les uns, et jamais définitivement arrivé(s) aux yeux des autres»¹⁰⁵. On observe aussi une nécessité pour Abouba de mentionner que derrière lui, il a laissé un standard de vie satisfaisant. Notons l'expression « *chez moi je suis traité comme un roi* ». Ce qui montre la place que prend cette coupure dans sa vie.

5.6.7 Rupture socio-culturelle « nécessaire »

Avant de clore cette partie, je voudrais faire appel à la notion de rupture que j'ai un peu abordée dans le cadre théorique. Au niveau social professionnel et culturel, etc., une sorte de rupture avec le mode de vie au pays d'origine est parfois « nécessaire », afin de pouvoir s'adapter à la nouvelle culture dans laquelle on est appelé à vivre et qui peut faciliter les interactions de tous les jours. A la lecture du matériel, j'ai réalisé que ces ruptures prennent une place considérable dans le parcours de certaines personnes rencontrées. Elles sont en lien surtout au respect et à l'amabilité dans les relations sociales régulières.

Javier : [...] *personne ne se lève pour céder la place aux personnes âgées dans les transports publics, les gens te bousculent dans la rue sans même s'excuser. Dans mon travail, il n'y a pas assez de contact avec le patron et les clients, pas assez d'amabilités comme quand j'étais au Mexique.*

Abouba : [...] *dans le métro, je voulais céder ma place à une personne âgée qui a refusé.*

Ishem : [...] *ce ne sont pas du tout les mêmes codes sociaux où les gens ne me parlaient pas dans la rue. J'étais habituée à dire bonjour en attendant le bus dans la rue et cela coulait de soi.*

¹⁰⁵ ibidem

Ces extraits révèlent la difficulté pour certains enquêtés de se retrouver dans certains codes et certaines pratiques culturels de la société d'accueil. Ils mettent aussi en évidence le défi qu'a consisté pour eux l'adaptation à ces nouvelles normes.

5.6.8 Perception et description de la notion d'intégration par les personnes interviewées

Pour déterminer la perception des personnes rencontrées de l'intégration, j'ai voulu leur demander directement ce que c'est pour elles d'être intégrées. Comme observé dans ces extraits sélectionnés ci-dessous pour leur pertinence, les discours reflètent que plusieurs facteurs forgent leur perception et leur description de la problématique d'intégration qui prend alors des significations différentes dépendamment du vécu de l'un ou de l'autre des enquêtés.

On peut distinguer tout d'abord, une préoccupation concernant un sentiment de discrimination relatif au traitement reçu qu'ils jugent être différent de celui accordé aux autochtones. A ce sujet, le souci concerne les difficultés rencontrées dans leurs expériences quotidiennes, dans leur processus d'installation ou dans la recherche d'emplois, par exemple.

Ishem : *Etre intégré, c'est se sentir être citoyen belge, e.a. qu'il n'y ait pas de différentiation, ne plus avoir cette étiquette d'étranger, de migrante sur la tête partout où je vais, juste être comme les autres partout, être accueillie de la même manière, avoir les mêmes droits, les mêmes statuts que les autochtones, ce qui fait qu'on se sentirait d'office intégrés si on nous intégrait en fait. J'ai l'impression que tout est fait pour ne pas intégrer ces gens-là dans la société et après on vient me dire qu'ils ne se sont pas intégrés mais est-ce que nous en tant que système on les a intégrés ? Quand on va à la commune on a un service étranger, on est toujours considéré comme étranger, on a une carte un service, un accueil et des droits qui sont différents des autres. Comment peut-on se sentir intégré quand le système ne nous intègre pas. Ex : souvent on donne la carte comme citoyen et la personne à*

l'accueil regarde la carte et vous re-regarde une seconde fois avec un regard qui change.

Adam : *Pour moi, cela consiste au fait de trouver du travail ou un logement avec la même « facilité » qu'un autochtone, d'être reçu dans un bureau comme un autochtone sans que mon nom, ma couleur de peau ou ma religion soit un critère de jugement, comme c'est le cas de plusieurs de mes amis et de ma femme voilée.*

Idir : *Pour moi, c'est être servi sur le même pied d'égalité que tout le monde quand on va dans une administration.*

D'autres facteurs d'interprétation mentionnés sont le sentiment d'intégration procuré par le seul fait d'avoir un travail, le respect mutuel nécessaire des deux côtés, à savoir de la part des nouveaux arrivants et de celle de la communauté d'accueil ainsi que la connaissance de la langue.

Alsie : *Pour moi, si j'ai un travail, je peux m'occuper de ma fille, je n'ai pas besoin de plus, surtout que je n'ai pas trop le temps pour socialiser.*

Fiorino : *Mon travail était la clé de mon intégration, les collègues, les partenaires de travail, les associations restent des relations de travail. Mon travail consiste à créer des liens sociaux pour les autres. [...] Le type de travail que je fais consiste à servir le public et ça me suffit.*

Idir : *Je suis bien intégré dans mon travail. Mes relations sociales sont avec des collègues ou des connaissances faites à travers le travail. Je pense que l'intégration c'est le respect des lois, des traditions de la communauté là où on habite et d'essayer de ne pas offenser son entourage. Le respect mutuel entre les gens et le respect des croyances de tout un chacun pour éviter la discrimination dont font l'objet les étrangers. Selon moi, on peut se sentir intégré et être toujours victime de discrimination par la communauté d'accueil, et il ne faut pas sous-estimer ce frein à l'intégration.*

Pour moi, se sentir intégré c'est aussi pouvoir parler la langue à un point tel qu'on puisse se rendre dans une administration pour régler ses problèmes tout seul.

Abil : *Pour moi l'intégration c'est d'avoir un travail, mais c'est aussi d'avoir contact avec la communauté. C'est d'essayer d'être bien avec tout le monde si je veux faire ma vie dans le pays. Par le respect de toi-même et des autres, tu essaies de faire ta place afin que ceux dans ton voisinage qui se demandaient qui tu es à ton arrivée disent après quelque temps que tu habites à côté.*

5.7 La résilience à travers le lien de citoyenneté

On relève dans l'un des entretiens, un autre facteur qui peut influencer la perception de l'intégration et qui est bien différent de ceux susmentionnés. Il s'agit de la résilience¹⁰⁶. Théorisée d'abord par Boris Cyrulnik, cette notion est définie comme la « capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative »¹⁰⁷. D'autres auteurs dont Michel Manciaux¹⁰⁸, l'ont aussi étudiée. Ce dernier l'a définie comme étant « la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères »¹⁰⁹. Je retiens cette définition pour analyser l'extrait suivant.

Les barrières rencontrées peuvent conduire au découragement pour certains dans leur effort d'intégration. Par son côté résilient, Abouba est un cas particulier. Comme indiqué préalablement, il fait sa vie en évitant de ne pas se laisser freiner par les comportements discriminatoires à son endroit. De préférence, ce dernier choisit de mettre à profit sa citoyenneté belge, en vue de participer autant que

¹⁰⁶ Marquis, N., « La résilience comme attitude face au malheur : succès et usages des ouvrages de Boris Cyrulnik », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 13 mars 2018, consulté le 20 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/6633>

¹⁰⁷ idem

¹⁰⁸ Manciaux M., « La résilience. Un regard qui fait vivre », *Études*, 2001/10 (Tome 395), p. 321-330. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2001-10-page-321.htm>, consulté le 20 avril 2020.

¹⁰⁹ ibidem

possible aux prises de décisions concernant sa communauté. La participation à toutes les facettes de la vie de la société d'accueil, est le facteur qui sous-tend sa perception de l'intégration, en témoigne cet extrait :

Abouba : *D'après moi, être intégré c'est être au courant de ce qui se passe, être connecté à la vie sociale, économique et culturelle aussi. Ne pas vivre comme si on était toujours dans son pays d'origine. Sortir, aller danser, aller dans les festivals. C'est faire tout pour être comme les Belges pour avoir les mêmes titres, les mêmes passeports. Par exemple, avec un titre de séjour tu es limité, tu ne peux pas voter, décider, mais avec la nationalité, tu es parmi ceux qui décident et pour ça, il faut l'arracher pour être à ce niveau-la quoi.*

Cette citation peut être liée au lien de citoyenneté faisant partie de la typologie des liens sociaux de Paugam¹¹⁰, présentée dans le cadre théorique de ce travail. Ce lien qui est censé être au-delà de toutes les divisions, les oppositions et les discriminations, se repose sur les droits et devoirs que la nation reconnaît à ses membres et qui en fait d'eux des citoyens à part entière. « C'est le cas notamment lorsque les individus sont trop éloignés – ou tenus à l'écart – des institutions pour accéder à des papiers d'identité et pouvoir exercer leurs droits. Les étrangers éprouvent parfois des difficultés à régulariser leurs titres de séjour et sont, de ce fait, en situation illégale, privés de tous droits et de protection sociale»¹¹¹.

5.8 Sont-ils intégrés selon l'Union européenne ?

Même si à première vue, la perception de l'Union européenne et la définition du Commissariat Royal de l'intégration des immigrants semblent différentes, un examen plus attentif révèle le contraire. Le respect sans équivoque de la diversité culturelle comme un enrichissement mutuel qui est inclut dans la définition du Commissariat Royal est d'une grande portée. Ce critère à lui seul couvre plusieurs des indicateurs articulés par l'Union européenne pour décider si un immigrant peut être considéré comme intégré. En outre, la connaissance des

¹¹⁰ op.cit., p. 37

¹¹¹ ibidem

langues nationales, la possession d'un statut légal, d'un travail, d'un bon casier judiciaire, l'implication structurelle/la participation au processus démocratique par le vote, font partie, entre autres, des autres indicateurs définis par l'UE pour mesurer l'intégration.

La question est alors de savoir si certains immigrants se considérant comme dûment intégrés seraient également considérés comme tels en leur appliquant les critères européens et belges ? Une analyse des discours des personnes interrogées suggère que si tous les enquêtés ne répondent à tous les critères, mais presque tous se retrouvent dans la plupart des indicateurs. Et pour cause, les entretiens pour ce travail ont tous été réalisés en français, tous les répondants ont un emploi, certains d'entre eux ont même voté lors des précédentes élections, pour ne citer que ces exemples. Sur la base de ce qui précède, on peut conclure que toute personne considérée comme intégrée dans la société par des critères belges répondrait également aux critères établis par l'Union européenne.

6. Conclusion

De manière générale, l'objectif de ce mémoire était d'essayer de comprendre les mécanismes d'intégration des personnes immigrées en Belgique, à savoir si cette dernière passe par des dispositifs spéciaux ou si elle se fait de façon individuelle. Il s'agissait aussi de mettre en lumière les difficultés de ce processus à partir des discours des personnes immigrées d'origine différentes. A travers une démarche qualitative (des entretiens), je leur ai donné la parole afin de saisir la perception qu'elles se font de leur condition dans leur nouveau pays. Les histoires obtenues à partir des huit entretiens réalisés m'ont apporté des données me permettant d'essayer de répondre à mon questionnement.

Après avoir évoqué les sens étymologique et sémantique de la notion d'intégration, cette dernière a été référée à la littérature afin de construire un cadre théorique en vue d'analyser les données récoltées lors des entretiens semi-directifs. Il en a été de même pour la notion du lien social, laquelle a été encadrée surtout par

la théorie de Serge Paugam. Ces deux notions ont constitué le fil conducteur de ce travail. D'autres notions se sont jointes à ces dernières pour l'analyse mais, à un niveau moins important.

Une brève revue de l'histoire de l'immigration et de celle des différents parcours d'intégration a été effectuée. Cette dernière a permis de comprendre que lesdits parcours ont été mis en place selon les résolutions de l'Union européenne préconisant l'intégration des personnes immigrées par les pays européens. Par une analyse de la mise à l'agenda de la politique de l'intégration, on a constaté qu'il y a d'autres facteurs explicatifs subséquents à leur instauration.

Le cadre théorique du travail a été élaboré à partir d'une recherche documentaire réalisée en particulier à travers des ouvrages traitant des questions relatives à mon questionnement, ainsi que des articles tirés des revues scientifiques online. Concernant le travail empirique, des entretiens ont été réalisés avec un échantillon de huit personnes composé selon les critères suivants : l'origine, l'âge, nombre d'années de résidence en Belgique, le sexe, et la profession. En vue d'avoir une représentativité même relative, mon intention était d'avoir un échantillonnage fait de personnes qui travaillent et d'autres qui sont en dehors du marché du travail. Mais comme expliqué dans les difficultés de ce travail, il ne m'a pas été possible de réunir ce 2^e groupe.

En préalable à l'analyse relative à l'intégration des personnes par le lien social, j'ai d'abord essayé de comprendre dans la narration de mes enquêtes, tous les facteurs entourant leur migration en Belgique. Cela a permis de faire le lien entre la trajectoire et les stratégies particulières mises en œuvre par chacune de ces personnes, dans leur effort d'intégration. Ces facteurs incluent les causes de départ de leurs pays, le choix de la Belgique et leur arrivée dans le pays d'accueil. Bien que le parcours migratoire soit particulier pour chaque enquêté, on peut quand même classer les motifs en trois types: une migration majoritairement dans la perspective d'une meilleure qualité de vie par des personnes privées d'avenir dans leur pays (économique), une migration familiale et une migration politique (pour un cas). Le choix de la Belgique était, pour la majorité, motivé par la présence d'un membre de famille et/ou des connaissances vivant déjà sur le territoire belge.

Et, concernant leur arrivée dans le pays, les discours des personnes interviewées parlent de sentiments de désarroi et de désorientation qui se sont manifestés au commencement de leur séjour.

Trois types de lien ont été mobilisés pour l'analyse : le lien de participation élective relatif à la socialisation, i.e. aux personnes choisies pour faire partie de son entourage ; le lien de participation organique qui concerne les liens établis au niveau professionnel ; le lien de citoyenneté qui renvoie aux droits et devoirs du citoyen.

Les résultats de mes recherches ont montré que, globalement, ce sont les relations et les contacts que les immigrés entretiennent avec des personnes de même origine à travers la famille, les connaissances et les amis qui procurent le support le plus considérable dans leur parcours d'intégration et non les dispositifs officiels d'aide à l'intégration.

Tout d'abord, au niveau de **l'intégration par le lien de participation élective** : globalement, l'intégration des personnes interrogées passe essentiellement par la famille, les amis et les connaissances de mêmes origines, installés préalablement dans le pays d'accueil. Pourtant, des études sociologiques ont montré que l'associatif, comme ressource sociale considérable, pouvait procurer cette protection sur laquelle les immigrés peuvent compter. Il leur permettrait aussi de faire face, de manière solidaire, aux difficultés liées au processus d'adaptation, de transformation voire de reconstruction pour certains. L'associatif peut aussi être un vecteur de sécurité et de convivialité dans les bons comme dans les mauvais moments, selon une étude de Marco Martiniello et Bonaventure Kagné¹¹², menée sur les aspects socioculturels du secteur associatif africain de Belgique. Selon ces auteurs, « ...Ces associations leur permettent en quelque sorte de retrouver 'une grande famille' dans le pays d'accueil. À travers elles, on essaye de maintenir le lien social de type familial [...]. Le regroupement constitue aussi un prétexte pour se retrouver et partager dans un espace autre que

¹¹²Kagné, B. & Martiniello, M. (2001), «L'immigration subsaharienne en Belgique», in Courrier hebdomadaire du CRISP, no. 1721(16), pp.5-49 in Cairn,
URL: <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2001-16>, consulté le 30 avril 2020

celui de la naissance ou dans lequel on a habituellement vécu certaines pratiques culturelles communes. Le but étant soit de garder des liens avec ces lieux d'origine, soit de raffermir en contexte de migration un rôle social, économique ou politique»¹¹³.

Toutefois, les résultats de l'investigation que j'ai menée ont conclu que la majorité des personnes interrogées n'utilise pas le dispositif associatif dans leur processus d'intégration. Cela s'expliquerait par le fait qu'à leur arrivée en Belgique pour la majorité, elles avaient déjà non seulement un contact dans le pays, mais aussi disposaient au moins d'un outil, celui de la connaissance de la langue française. Ce qui a fait que le recours aux aides venant de l'associatif ne fût pas une condition *sine qua non* de leur installation et de leur intégration. L'autre explication serait que ce sont des personnes pour lesquelles le départ de leur pays d'origine a provoqué pas mal de ruptures avec leurs anciennes vies, rupture sociale, familiale et professionnelle, entre autres. Conséquemment, pour y faire face, les contacts avec les personnes de mêmes origines deviennent la ressource privilégiée pour leur intégration.

Ensuite, concernant **l'intégration par le lien de participation organique**, i.e., par le milieu professionnel, les résultats révèlent que, dans l'ensemble, les enquêtés se sentent intégrés dans leur milieu professionnel. En effet, pour nombre d'entre eux, avoir un travail c'est la signification même de l'intégration ; le reste passe bien après. Sans doute, parce qu'en plus des avantages qui accompagnent le travail tels un revenu, les bénéfices sociaux, etc., il procure surtout à l'individu, comme le souligne Serge Paugam, la reconnaissance de sa présence, ce qui est la base même de son existence¹¹⁴. Par contre, les embûches que certains immigrés rencontrent sur leur chemin en termes de discriminations et de difficultés dans la reconnaissance de leurs diplômes, entravent la voie vers ces formes de sécurité, de reconnaissance et de protection.

Comme indiqué dans les difficultés liées à la composition de l'échantillon pour ce travail, il ne prétend pas être représentatif de la situation professionnelle de

¹¹³ibidem

¹¹⁴op. cit., p. 31

tous les primo arrivants de Belgique, laquelle ne serait pas reluisante, selon d'autres études. Cet état de fait n'était pas la priorité de ma recherche qui s'intéressait plutôt aux mécanismes mis en œuvre par les personnes immigrées pour s'intégrer dans la société d'accueil. Conséquemment, mes résultats peuvent ne pas correspondre exactement à ce qui pourrait apparaître dans d'autres investigations consacrées exclusivement à la situation des immigrés en matière d'emploi.

Pour ce qui a trait **au lien de citoyenneté**, un seul intervenant de mon enquête y a eu recours comme stratégie d'intégration. À ce niveau, la résilience dont peuvent faire preuve certaines personnes face aux difficultés rencontrées lors de ce processus, a retenu mon attention et m'a portée à intégrer un point de vue psychosocial à la fin de l'analyse. En effet, l'utilisation du lien de citoyenneté poussée par la résilience, participe à la construction de la perception de l'intégration pour certaines personnes. Le cas d'Abouba porte à croire que cette résilience aiderait l'immigré à ressentir ne serait-ce qu'une illusion d'interruption dans sa vie, malgré les ruptures provoquées par la migration. Mobiliser son droit de citoyen lui donne le sentiment d'être un acteur dans les décisions qui pourraient ou non le concerner, mais aussi un sentiment de normalité et de participation dans le fonctionnement du pays d'accueil. Ces informations sont obtenues d'un seul de mes enquêtés, ce qui, malheureusement, ne m'a pas permis de faire des comparaisons avec d'autres récits du même genre pour voir s'il y a des convergences ou des divergences dans les sentiments relatifs à ce sujet.

Dans la dernière partie de l'analyse, je me suis intéressée à **la perception de l'intégration vue par les enquêtés**. Une revue de leurs discours a révélé que la notion d'intégration prend des connotations différentes qui sont influencées par des expériences faites dans le parcours d'insertion et d'intégration et par des réalités de chacun. De manière générale, elles se résument ainsi : Tout d'abord, la construction de cette interprétation passe par des facteurs qui concernent la réalisation de leurs objectifs comme l'accueil dans les administrations, publiques ou autres, la non discrimination dans la recherche d'emplois ou de logements. Ces thèmes revenaient de façon récurrente dans leurs récits. En effet, les traitements reçus lors de ces moments d'interactions les affectent et jouent un rôle non négligeable dans leur conception d'intégration. Ensuite, cette perception est aussi constituée de facteurs

sociaux, tels le respect mutuel et l'établissement de liens sociaux entre les immigrés et les autres membres de la société d'accueil. Et, enfin comme indiqué plus haut, cette perception se construit aussi à travers l'exercice des droits et devoirs du citoyen.

Somme toute, ces résultats portent à croire qu'il y a une distinction à faire entre des personnes ayant les outils pour un parcours individuel et celles qui n'en ont pas. Les personnes qui ont par exemple une connaissance de(s) langues du pays, un bon niveau d'études, qui ont déjà voyagé, qui jouissent d'un certain niveau économique, etc., auront un parcours qui tendrait à être moins difficile à bien des égards que celles qui ne possèdent pas ces avantages. Celles qui sont en possession de ces atouts auraient plus tendance à faire un parcours individuel sur le plan professionnel qu'un primo-arrivant qui participe au programme d'alphabétisation. Toute personne n'ayant pas ces outils doit inévitablement se faire encadrer par un tissu associatif pour l'aider par exemple à lire et à écrire, à faire un CV, etc. Par contre, tout ce qui est parcours social, l'aide de certaines collectivités tels les centres culturels de son pays, des groupes musicaux, peut évidemment être bénéfique en ce qu'elle contribue à renforcer des liens. Donc, en fonction de la personne, la clé est soit dans l'individualité soit dans l'associatif. La question c'est de savoir quels outils les personnes ont à leur disposition et qui font qu'elles puissent ou non avoir le choix de faire un parcours individuel plutôt qu'avoir recours au secteur associatif.

Limites

Ce mémoire de master ne prétend pas avoir exploré le sujet de façon exhaustive, à cause de la limite de l'échantillon. Il serait intéressant de réaliser l'étude sur un plus grand groupe d'enquêtés, ainsi qu'à travers d'autres méthodes de collecte d'information comme par exemple des questionnaires, en incluant également des personnes sans-emplois et des immigrés qui habitent en Flandre et dans la Communauté germanophone. Cette approche contribuerait d'une part, à vérifier si les résultats de ce travail peuvent être validés à partir des données plus représentatives de la diversité des situations professionnelles des personnes

immigrées ; d'autre part, elle ouvrirait probablement la voie à de nouvelles informations relatives au processus d'intégration pour lequel il y a sans doute de multiples possibilités d'exploration.

Recommandations

Les mouvements de populations constituent une question pleine d'enjeux, à la fois idéologique, sociologique et philosophique. Des études sociologiques et économiques ont démontré que l'immigration peut pallier au déclin démographique¹¹⁵ dû au vieillissement de la population dans certains pays européens. Bien encadrée, gérée et exploitée positivement, l'immigration pourrait aussi aider à réduire les conséquences économiques liées à cette situation sur la pénurie de main-d'œuvre, ainsi que sur les systèmes de santé et de protection sociale, entre autres, qui seront davantage sollicités, à cause des risques plus élevés des personnes âgées de tomber malade. Les immigrés peuvent rentrer dans la structure socio-économique des pays d'accueil s'ils sont guidés vers de bonnes pistes et si la gestion des programmes d'intégration est faite de façon correcte et humaine. Une bonne vision politique et sociologique de l'immigration serait donc recommandée. Elle passerait, entre autres, par davantage de campagnes d'éducation à propos des nombreux avantages de l'immigration, ce qui aiderait à la réussite du vivre ensemble. En outre, certains enquêtés ont fait état de situations dans lesquelles eux-mêmes ou des personnes de leurs connaissances ont dû faire des choix entre payer pour l'apprentissage du français et prendre soin de leur famille. A ce niveau, un meilleur encadrement serait aussi à envisager. L'absence d'une telle vision politique peut ouvrir la voie à tout idéologie extrémiste qui véhicule la peur de l'autre.

¹¹⁵WIHTOL de WENDEN, C., « Démographie, Immigration, Intégration », in Fondation Robert Schuman, questions d'Europe, octobre 2008.
<https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-111-112-113-fr.pdf>.

Bibliographie

Ouvrages

- ✚ BAILLET D., « les grands thèmes de la sociologie du sport », l'Harmattan, collection: Logiques, 2002.
- ✚ DUBET F., & al., « Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations », Seuil, 2013.
- ✚ DURKHEIM E., « *De la division du travail social* », 1893, PUF, Paris.
- ✚ DURKHEIM E., « Le Suicide », 1897.
- ✚ MARTINIELLO M., « La démocratie multiculturelle: citoyenneté, diversité, justice sociale » - Paris : Presses de Sciences Po, 2011.
- ✚ PAUGAM S. et al., « L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux », Paris, PUF, 2014.
- ✚ PAUGAM S., *Le lien social*, Paris, PUF "Que sais-je ?", 2008.
- ✚ SAYAD A, 1999, La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Seuil, cité par Dubet, F., in « Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations », Seuil, 2013.
- ✚ VAN CAMPENHOUDT L. & Quivy R, Manuel de recherche en sciences sociales, 5e éd., Paris, Dunod, 2017.

Documents électroniques:

- ✚ GALLANS, O., et LEMEL, Y., & al., « La société française, un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre », chap. 4, Ed. Armand Collin, 2011 ; <https://books.google.be/books>
- ✚ GARRAUD P.(1990), cité par Hassenteufel, P., « L'analyse de la construction et de la mise sur agenda des problèmes publics », in *Sociologie politique : l'action publique, 2011*, pp. 43-64. Paris: Armand Colin, in Cairn ; <https://www.cairn.info/sociologie-politique-l-action-publique--9782200259990-page-43.htm/>
- ✚ Giddens, A., cité par Jacques Hamel, « La socio-anthropologie, un nouveau lien entre la sociologie et l'anthropologie », in *Socio-anthropologie*, en ligne, no. 1 | 1997, consulté le 24 avril 2020; URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/73> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.73>

- ✚ KADDOURI, R. et ANSAY, A., « État des lieux des programmes Intégration-Cohabitation, Insertion-Sociale et Été-Jeunes », in rapport du CBAI, Juillet 2003.
http://www.cbai.be/resource/docsenstock/cohesion_sociale/rapp_int.pdf
- ✚ KAGNE, B. & MARTINIELLO, M. (2001), «L'immigration subsaharienne en Belgique», in Courrier hebdomadaire du CRISP, no. 1721 (16), pp.5-49 in Cairn ; <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2001-16>
- ✚ KAYA B., et BAGLIONI S., « Le transnationalisme en action : le cas des Turcs en Suisse », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 24 - n°2 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2011 ; <http://journals.openedition.org.proxy.bib.ucl.ac.be/remi/4632>
- ✚ MANCIAUX M., « La résilience. Un regard qui fait vivre », *Études*, 2001/10 (Tome 395), p. 321-330 ; <https://www.cairn.info/revue-etudes-2001-10-page-321.htm>
- ✚ MARQUIS N., « La résilience comme attitude face au malheur : succès et usages des ouvrages de Boris Cyrulnik », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 13 mars 2018 ; <http://journals.openedition.org/sociologies/6633>
- ✚ MOKOUNKOLO, R. & PASQUIER, D. (2008). Stratégies d'acculturation: cause ou effet des caractéristiques psychosociales ? L'exemple de migrants d'origine algérienne. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, numéro 79(3), pp. 57-67
- ✚ NEVEU E., « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication* , online since 23 May 2011, URL : <http://journals.openedition.org/edc/2342>
- ✚ PAILLE, P. & MUCCHIELLI A., (2012). Chapitre 11 - L'analyse thématique in: P. Paillé & A. Mucchielli (Dir), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, pp. 231-314. Paris: Armand Colin
- ✚ PAOLETTI G., « La théorie durkheimienne du lien social à l'épreuve de l'éducation morale », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLII-129 | 2004, mis en ligne le 06 novembre 2009 ; <http://journals.openedition.org/ress/426> ; DOI : 10.4000/ress.426
- ✚ PERRET-CLERMONT et ZITTOUN, 2001 cités par BALLEUX, A., et PEREZ-ROUX, T., in « Transitions professionnelles », in *Recherche et formation*, en ligne, no.74, |2013, pp. 101-114, mise en ligne le 28 avril 2014 ; URL : <http://journals.openedition.org/rechercheformation/2150>, DOI.org/10.4000/rechercheformation.2150
- ✚ FIGUET E., « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°3 | 2013, mis en ligne le 01 septembre 2016 ; <http://journals.openedition.org/remi/6571>

- ✚ SAVOIE-ZAJC, L., cité par Baribeau, C., et Royer, C., « L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation », in la Revue des sciences de l'éducation, Volume 38, (1), 2012, p. 23–45, mis en ligne le 26 juin 2013 ; <https://id.erudit.org/iderudit/1016748ar>
- ✚ SELIM A., « L'intégration des populations immigrées », in Revue européenne des sciences sociales 2006, en ligne le 13 octobre 2009 ; <http://journals.openedition.org/ress/256> <https://doi.org/10.4000/ress.256>
- ✚ SCHAUT C., « La mise en application des contrats de sécurité. Des effets pervers ? », Pyramides [En ligne], 1 | 2000, mis en ligne le 03 octobre 2011 ; <http://journals.openedition.org/pyramides/595>
- ✚ SCHNAPPER D., « Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen », in Fondation Robert Schuman, Question d'Europe, No. 90, en ligne le 25 février 2008 ; <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf>
- ✚ ZAMORA VARGAS D., « De l'égalité à la pauvreté: Une socio-histoire de l'assistance en Belgique (1895-2015) », Editions de l'Université de Bruxelles, 2019, chapitre V; <https://books.google.be/books?id=okWQDwAAQBAJ&dq=l%27>
- ✚ ZETTER R., (2014). « Protection des migrants forcés ». Berne: Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) ; https://www.ekm.admin.ch/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat_schutz_f.pdf
- ✚ WIHTOL de WENDEN, C., « Démographie, Immigration, Intégration », in Fondation Robert Schuman, questions d'Europe, octobre 2008 <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-111-112-113-fr.pdf>
- ✚ WIRTH L., « Urbanism as a Way of Life » , The American Journal of Sociology, no 44, pp. 3-24, 1938. in Ferrand A., « Appartenances multiples opinion plurielle », Presses universitaires du Septentrion, 2011
- ✚ Centre pour l'Egalité des Chances (UNIA) ; <https://www.unia.be/fr/a-propos-dunia/historique-dunia>
- ✚ CIRE- URL: <https://www.cire.be/refugie-demandeur-dasile-migrant-lexique-et-definitions/>
- ✚ Études économiques de l'OCDE –Belgique, février 2020 ; <https://www.oecd.org/fr/economie/etudes/Belgique-2020-OCDE-etude-economique-synthese.pdf>
- ✚ Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse ; <http://ibsa.brussels/themes/population/population#.Xa7PJJMzYdW>

- ✚ Migrant Integration - Agregate report, May 2011 ;
https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/quali/ql_5969_migrant_en.pdf, consulté le 24 avril 2020
- ✚ Vivre-ensemble, « Histoire de l'immigration en Belgique au regard des politiques menées ;
<https://www.vivreenbelgique.be/>

Documents politiques et autres

- ✚ Convention internationale de Genève du 28 juillet 1951 ;
<https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>
- ✚ Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ;
<https://www.unhcr.org/fr/591ae6f84>
- ✚ Decreet van 28 februari 2003 betreffend het Vlaamse inburgeringsbeleid, 5 mai 2003.
- ✚ Décret du 27 mars 2014 remplaçant le livre II du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, article 4.
- ✚ Décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale (COCOF)
- ✚ Dictionnaire le Robert, 2010
- ✚ Document de Travail: Dialogue International Sur La Migration - Atelier D'Intersession Sur La Migration Et Le Transnationalisme, 9-10 mars 2010 ;
https://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/migration_and_transnationalism_030910/background_paper_fr.pdf; <https://www.iom.int/fr/la-migration-et-le-transnationalisme-chances-et-defis-2010>
- ✚ Entretien avec Laura Merla, Propos recueillis par Jérôme Minonzio « Famillestransnationales, familles solidaires », in Informations sociales 2016/3 (n° 194), p. 62-70.
- ✚ Entretien avec Serge Paugam ; URL : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136>
- ✚ OCDE, « Les clés de l'intégration –Les réfugiés et autres groupes nécessitant une protection », in Éditions OCDE, (2016) ;
<http://www.oecd.org/fr/migrations/integration-bienfait-europe.htm>
- ✚ Rapport du COMMISSARIAT ROYAL A LA POLITIQUE DES IMMIGRES, « L'intégration : une politique de longue haleine ». Volume I : Repères et premières propositions, Bruxelles, novembre 1989, pp. 38-39 ;
<https://www.centreavec.be/publication/lintegration-une-definition-obsolete/>

 VLAAMSE OVERHEID, Agentschap voor Binnenlands Bestuur, Parcours
d'intégration civique:
<http://inburgering.be>